

## Rapport de présentation du budget primitif 2013

### Budget général

Le budget 2013 du Département confirme la volonté du Conseil général de maintenir et de développer un haut niveau de solidarité, d'innovation, de politiques partenariales notamment avec les communes et de soutien à la vie associative. Il exprime une ambition et un positionnement forts dans le débat contre l'austérité, dans un contexte de contraintes budgétaires financier auquel nous ne nous résignons pas même s'il nous conduit parfois à des choix difficiles.

La préparation budgétaire pour 2013 a été marquée par l'aggravation de la crise financière et économique, dont les signes visibles pour le Département sont la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, une forte diminution du produit des droits de mutation.

Qu'il s'agisse des dotations de l'Etat – moins de 30 % des recettes de fonctionnement du Département – ou des produits de la fiscalité et des transferts – autour de 70 % –, on constate une progression de nos recettes inférieure à l'augmentation de nos dépenses. Cette tendance s'inscrit dans un double contexte :

- D'un point de vue conjoncturel, l'atonie de la croissance économique pèse sur nos recettes, sensibles à la conjoncture, en raison de moindres rentrées fiscales (CVAE, DMTO, TICPE, etc).
- D'un point de vue structurel, la loi de finances 2013 traduit la volonté du Gouvernement de mener sa politique de redressement des finances publiques par laquelle les collectivités seront fortement impactées. La stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2013, et l'annonce d'une réduction de 1,5 M€ en 2014 et 2015 inscrivent durablement le budget dans un cadre durablement contraint.

M€	LFI 2012	PLF 2013	Evolution	
Dotation globale de fonctionnement	41 390	41 509	+119	+0,3%
Dotation globale de décentralisation	3 227	3 227	0	0,0%
Dotations d'investissement (DGE/DDEC/DRES/DETR)	1 831	1 831	0	0,0%
Autres (dont variables d'ajustement)	4 084	3 964	-119	-2,9%
<b>Concours financiers normés de l'Etat</b>	<b>50 531</b>	<b>50 531</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
FCTVA	5 507	5 627	+120	+2,2%
DCRTP	3 368	3 368	0	0,0%
Subventions	2 103	1 641	-462	-22,0%
Autres	1 127	1 140	+13	+1,1%
<b>Autres concours financiers de l'Etat</b>	<b>12 105</b>	<b>11 776</b>	<b>-329</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>62 636</b>	<b>62 307</b>	<b>-329</b>	<b>-0,5%</b>

Source : FCL – Gérer la Cité

La chute du marché immobilier amène à prévoir un produit des DMTO limité à 175 M€, contre 192 M€ au BP 2012, soit une baisse de 20 % par rapport au produit encaissé en 2011.

Malgré cela, le budget préserve une épargne brute de 6,1 %, atteinte à la fois par la dynamisation des recettes de fonctionnement (1 340 M€ en mouvements réels) et par des économies d'ampleur qui ont permis de limiter à + 1,1 % l'évolution des dépenses de fonctionnement (1 258 M€ en mouvements réels).

Les économies ont porté prioritairement sur des recherches d'optimisation du fonctionnement des services départementaux sans revoir à la baisse les réponses du département aux besoins des Val de Marnais.

Depuis 3 ans les effectifs du personnel départemental sont strictement stabilisés, ce qui ne signifie pas l'immobilisme, mais au contraire une recherche permanente d'un meilleur fonctionnement des services afin de dégager les moyens de renforcer notre intervention là où c'est nécessaire. Ainsi en 3 ans plus de 100 postes auront été créés, dans les collèges, l'action sociale, la PMI, la MDPH, la prévention des risques professionnels, par redéploiement interne.

Nous sommes très vigilants à ce que les efforts de gestion dans la politique du personnel départemental n'induise aucun recul dans la reconnaissance et la valorisation du travail que les agents effectuent dans des conditions également de plus en plus contraintes. Dans cet esprit, nous sommes profondément attachés au respect des statuts de la fonction publique et aux revalorisations indiciaires indispensables au mieux-être des fonctionnaires et pour la relance de la croissance économique. C'est dans cet esprit aussi que nous avons soutenu l'action des organisations syndicales du département jusqu'à la suppression de la journée de carence.

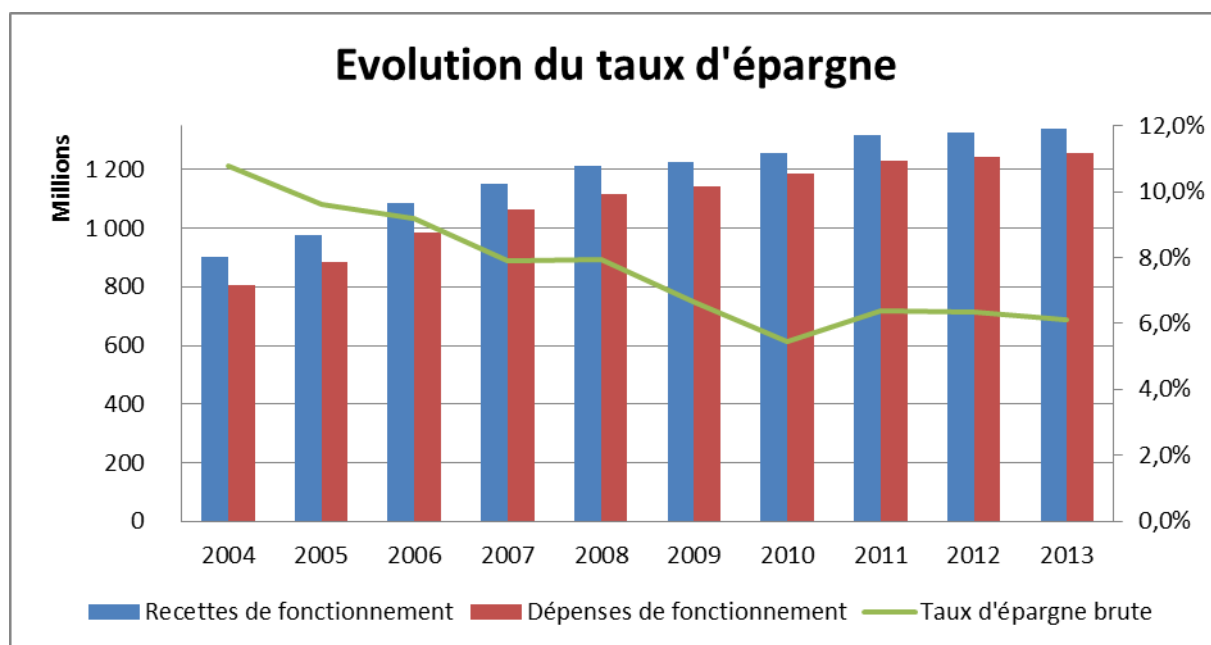
<b>Transferts dans le champ de l'aide sociale</b>			<b>CA 2010</b>	<b>CA 2011</b>	<b>CA 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>Cumul depuis transfert</b>
A.P.A.	<b>Dépenses</b>	Allocations versées	66,95 M€	70,36 M€	70,81 M€	75,70 M€	659,57 M€
	<b>Recettes</b>	Contribution CNSA	17,62 M€	18,07 M€	18,02 M€	17,92 M€	194,18M€
		Taux de financement	26%	26%	25%	24%	
		Hypothèse d'un finant à 50%	33,48 M€	35,18 M€	35,41 M€	37,85 M€	291,93M€
<b>Charge nette</b>	(Ecart finant à 50 % et finant réel)	<b>15,85 M€</b>	<b>17,11 M€</b>	<b>17,39 M€</b>	<b>19,93 M€</b>	<b>115,68 M€</b>	
R.S.A. (socle)	<b>Dépenses</b>	Allocations forfaitaires	144,91 M€	152,03 M€	158,00 M€	163,50 M€	1 400,88 M€
	<b>Recettes</b>	TIPP "historique"	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	98,42 M€	997,42M€
		FMDI	13,07 M€	11,42 M€	11,19 M€	11,00 M€	100,43M€
	<b>Charge nette</b>		<b>33,42 M€</b>	<b>42,19 M€</b>	<b>48,39 M€</b>	<b>54,08 M€</b>	<b>248,95 M€</b>
R.S.A. Allocations majorées (ex-A.P.I.)	<b>Dépenses</b>	Allocations forfaitaires majorées	21,06 M€	21,26 M€	21,79 M€	22,86 M€	97,17 M€
	<b>Recettes</b>	TIPP "supplémentaire"	11,57 M€	17,53 M€	16,97 M€	14,88 M€	67,14M€
	<b>Charge nette</b>		<b>9,49 M€</b>	<b>3,73 M€</b>	<b>4,82 M€</b>	<b>7,98 M€</b>	<b>22,05 M€</b>
P.C.H.	<b>Dépenses</b>	PCH	17,43 M€	19,06 M€	21,00 M€	23,33 M€	112,20 M€
		ACTP	16,45 M€	15,75 M€	15,21 M€	14,98 M€	138,92 M€
		Baisse ACTP (à déduire)	-1,05 M€	-0,69 M€	-0,55 M€	-0,23 M€	-5,83M€
	<b>Recettes</b>	Contribution C.N.S.A.	10,08 M€	9,87 M€	10,41 M€	10,40 M€	81,47M€
		Taux de financement	58%	52%	50%	45%	
	<b>Charge nette</b>		<b>6,31 M€</b>	<b>8,49 M€</b>	<b>10,04 M€</b>		<b>24,90 M€</b>
<b>Total Aide Sociale</b>	<b>Dépenses totales</b>		250,34 M€	262,70 M€	271,60 M€	285,39 M€	2 269,82 M€
	<b>Recettes totales</b>		150,76 M€	155,31 M€	155,00 M€	152,62 M€	1 440,63 M€
	<b>Charge nette totale*</b>		<b>65,06M€</b>	<b>71,52M€</b>	<b>80,65M€</b>	<b>81,99M€</b>	<b>411,58M€</b>

Le Département contribue plus lourdement que la moyenne aux dépenses d'aide sociale puisque, comme l'indique la Cour des Comptes dans son rapport public 2013, le taux moyen de couverture de l'APA est de 30,7 % en 2012 alors qu'il est de 25 % pour le Val de Marne. Il en va de même pour le RSA (81 % contre 70 % en Val de Marne) et pour la PCH/ACTP (60 % contre 50 % en Val de Marne).

La faible évolution de nos recettes de fonctionnement conduit à un effet ciseau avec les dépenses de fonctionnement qui progressent quant à elles plus rapidement. Cet effet combiné conduit à une baisse continue de notre taux d'épargne brute, rapport entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement.

Ces dernières années, en particulier depuis l'acte II de la décentralisation en 2004, notre taux d'épargne brute s'est dégradé du fait notamment de l'arrivée des prestations sociales dans le giron départemental. L'augmentation conséquente ces dernières années du montant de la dette, bien qu'elle reste modeste comparativement, implique une augmentation des frais financiers en fonctionnement qui participe de cette baisse du taux d'épargne brute.

Le graphique ci-dessous montre que malgré ce contexte (gel des dotations, réforme fiscale, alourdissement du poids des dépenses de solidarité nationale), le Département parvient à maintenir depuis 3 ans un taux d'épargne brute au-dessus de 6 %, et encore en 2013. C'est le fruit d'un important travail de maîtrise des dépenses et de dynamisation des recettes. Les chiffres du graphique sont ceux des budgets primitifs, étant précisés qu'au compte administratif, qui seul reflète la réalité de l'exécution, le taux d'épargne brute est toujours nettement au-dessus de celui prévu au BP, signe d'une approche prudente des prévisions budgétaires.



Le budget 2013 marque une ambition pour le développement du territoire Val-de-Marnais en préservant une politique d'investissement dynamique avec un BP 2013 de 313 M€ de dépenses réelles d'investissement. Le recours à l'emprunt est limité à 143,4 M€ afin de ne pas peser trop lourdement sur l'épargne future et prendre en compte les réalités du marché du financement depuis la crise financière de l'été 2011.

Nous avons souhaité conserver une politique d'investissement dynamique comme moteur du développement de notre territoire. Selon le rapport 2013 de la Cour des Comptes, les dépenses d'investissement des Départements ont diminué en moyenne de 18 % entre 2009 et 2011, baisse qui s'est accentuée en 2012. Dans la même période, le Val de Marne a limité à 1 % la baisse de ses dépenses d'investissement, mais pour poursuivre cette dynamique, l'effort qu'il maintient en 2012 et 2013 appelle pour l'avenir une meilleure articulation des engagements financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales.

C'est donc dans cette perspective durable que s'inscrit le budget 2013 qui s'équilibre de la façon suivante :

En M€	BP 2012	Projet BP 2013	Evol°
Recettes réelles de fonctionnement	1 328,6	1 340,2	+ 0,9 %
<i>dont produit de la fiscalité directe</i>	<i>439,2</i>	<i>471</i>	<i>+ 2,4 %</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	1 244,5	1 258,4	+ 1,1 %
Epargne brute	84,1	81,8	- 3 %
Taux d'épargne brute	6,3 %	6,1 %	
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	104,3	87,6	-16 %
Dépenses réelles d'investissement	320,7	312,8	-2,0 %
Besoin de financement par emprunt	132,4	143,4	+ 8 %
<b>TOTAL DES DEPENSES (fonc. + inv.)</b>	<b>1 565,2</b>	<b>1 571,2</b>	

Le rapport présente tout d'abord le budget par masses (partie I) puis par politiques publiques (partie II). Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), annexé au document budgétaire est également présenté.

## I. Présentation du budget par masses

### A. La section de fonctionnement

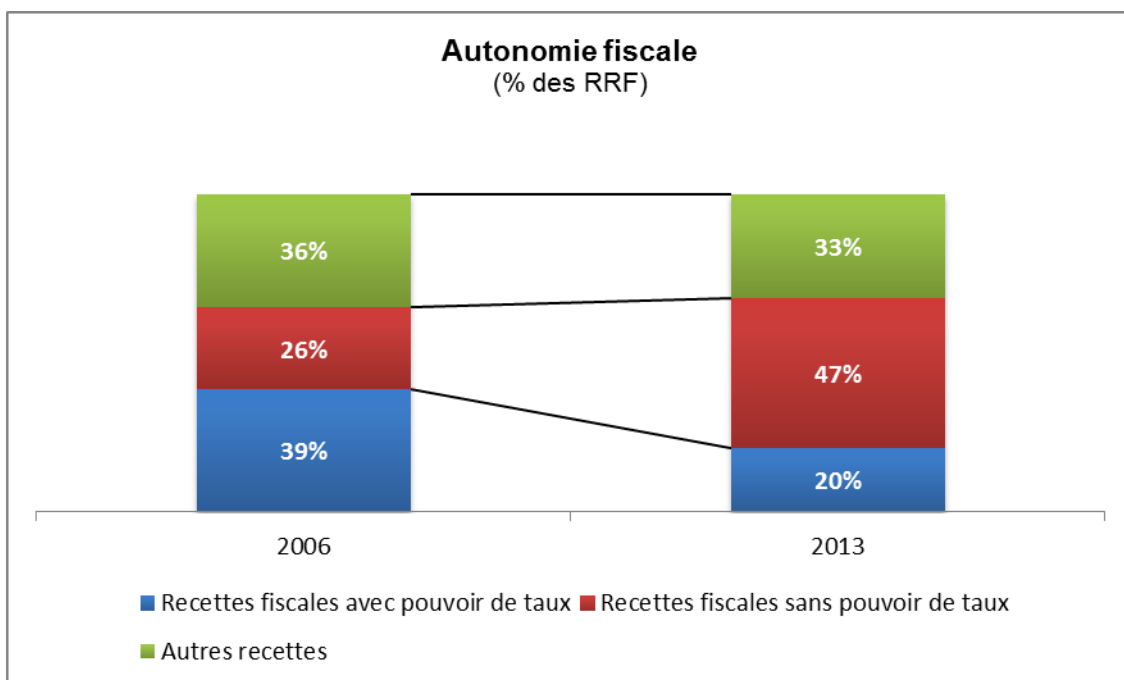
#### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont estimées pour un montant de 1 340,2 M€, en progression d'à peine 1 % par rapport au BP 2012, mais très certainement en recul par rapport aux recettes effectivement encaissées l'an dernier si la tendance baissière sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) se confirme comme les indicateurs économiques peuvent le laisser craindre. Sans prendre en compte les DMTO, les recettes sont prévues en évolution de 2,5 %, progression résultant notamment d'une augmentation du taux d'imposition de 2,8 %.

##### a) Les recettes fiscales

Les recettes fiscales représentent 67 % des recettes totales de fonctionnement au BP 2013, proportion conforme à la moyenne des départements et relativement stable depuis plusieurs années.

Par contre, depuis la réforme de 2010 (suppression de la taxe professionnelle), le levier fiscal ne porte plus que sur 20 % de nos recettes, contre 39 % auparavant.



#### ▪ **La taxe foncière sur les propriétés bâties**

A partir des bases d'imposition de 2012 qui s'élèvent à 2 081 M€, le montant proposé au BP 2013 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 271 M€ en tenant compte de :

- une revalorisation forfaitaire de + 1,8 %

- une variation physique des bases de + 1,2 %, soit 0,2 % de plus qu'en 2012 ;
- un taux départemental d'imposition en augmentation de 2,8 %, ainsi porté à 12,62 %

Il faut souligner le fait que le taux d'imposition val de marnais est plus faible que la moyenne des départements (14,62 % en 2012).

▪ ***La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) :***

Le montant proposé au BP 2013 est de 185 M€ pour la CVAE, en hausse de 2 % par rapport à 2012. Les Départements ayant encore très peu de recul sur cette taxe en vigueur depuis seulement deux ans, il apparaît raisonnable d'envisager une augmentation en 2013 semblable à celles de 2011 et 2012.

Pour l'IFER, Le montant proposé au BP 2013 est de 1,968 M€, soit une stabilisation par rapport à 2012 et 2011.

▪ ***Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)***

Le montant proposé au BP 2013 pour les DMTO et la TADE au global est de 175,1 M€. Cette proposition tient compte d'un environnement économique dégradé et incertain et de l'anticipation des agents économiques. La détérioration de la situation économique s'est accentuée en 2012 (hausse du chômage, des impôts, ralentissement de la croissance avec une faible prévision en 2013, etc). Dans ce contexte, les agents économiques sont placés dans une situation d'attente. En 2012, le marché de l'immobilier a connu un fort ralentissement (baisse des ventes en volumes de près de 20 % et baisse des prix plus modérée de 4 %) qui devrait se confirmer en 2013. A ce titre, la baisse de 30 % du nombre de crédits octroyés par les banques depuis le début de l'année conforte l'hypothèse que les ventes en 2013 continueront de baisser. A ce titre, une prévision de 175,1 M€, en baisse de 9 % par rapport au BP 2012, après une baisse de 10 % entre 2012 et 2011, constitue une hypothèse déjà raisonnablement optimiste.

▪ ***La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) :***

Le montant proposé au BP 2013 est de 126 M€, soit un montant équivalent à celui de 2011 et en légère baisse de 0,6 % par rapport au montant prévu au BP 2012. La prévision de TICPE affectée aux Départements s'inscrit en baisse de 0,1 % par rapport à 2012 dans la loi de finances initiale pour 2013.

En contrepartie de la prise en charge de l'allocation RMI, une fraction du produit de la TICPE a été dévolue aux Départements. Calculée en référence aux dépenses exposées par l'Etat en 2003, cette recette n'a pas évolué depuis.

Outre la compensation, figée en valeur 2003, de l'allocation RMI/RSA, la TICPE finance depuis 2009 une fraction des transferts de charges issus de la loi du 13 août 2004 que ne suffisait plus à couvrir la quote-part de taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Ainsi les recettes de TICPE compensent une partie du coût des transferts de personnel TOS et DDE.

Enfin, la TICPE doit également assurer la couverture des dépenses relatives à l'allocation forfaitaire majorée correspondant à l'ancienne Allocation parent isolé (API). Le montant de cette compensation a été figé. Toutefois, les modalités de calcul des droits à compensation définitifs du RSA majoré (ex-API) ayant été modifiées par la LFI 2012 (prise en compte comme référence de la dépense non plus des comptes administratifs 2010 des Départements mais les comptes des caisses d'allocations familiales et des caisses de la mutualité sociale agricole) le CG94 devrait bénéficier d'une légère majoration de sa compensation à ce titre.

▪ **La taxe sur les conventions d'assurance (TCA)**

Le montant proposé au BP 2013 est de 102,5 M€, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2012. Il se décompose en deux volets :

La part « ancienne » correspond aux compensations prévues :

- par l'article 52 de la LFI 2005 afin de financer les transferts de compétences prévues par la loi du 13 août 2004. Cette fraction de TSCA est prévue pour un montant global en loi de finances, ensuite réparti en fonction d'un rapport entre le montant des charges transférées à chaque département et le montant des charges transférées à tous les départements.
- par l'article 53 de la LFI 2005 (ou TSCA SDIS) afin de contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

A l'origine ces parts de TSCA étaient assises uniquement sur le risque automobile. L'assiette en a été élargie par la LFI 2008 aux contrats relatifs aux risques incendie et navigation maritime et fluviale des bateaux de sport et de plaisance.

La part « nouvelle » de TSCA prévue par l'article 77 de la LFI 2010 était jusqu'alors perçue par l'Etat ; elle parachève le transfert de cette ressource en y incluant les contrats d'assurance multirisques, les contrats « pertes de recettes en cas d'incendie » et les contrats maladie, dont l'assiette est réputée a priori plus dynamique.

Ces ressources nouvelles venant en compensation de la suppression des cotisations de taxe professionnelle et de taxe d'habitation, leur transfert est effectif à partir de 2011. Elle est attribuée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle aux collectivités dont le déficit de recettes de CVAE est de plus de 10 % par rapport au produit antérieur de taxe professionnelle. C'est le cas du CG 94. Cette nouvelle attribution a été présentée comme devant être plus dynamique que l'« ancienne » part dans la mesure où son assiette est assise sur les contrats maladie/santé.

La loi de finances initiale 2013 prévoit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2012. Partant de cette prévision, une hypothèse de 1,1 % d'augmentation pour le CG paraît plus raisonnable dans la mesure où le dynamisme de la part « nouvelle » de TSCA est corrélé à l'activité économique.

▪ **Les autres recettes fiscales :**

- Taxe d'aménagement : Le montant proposé au BP 2013 est de 6,980 M€, soit une baisse de 5 % par rapport à 2012. La taxe étant assise sur les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, d'installations ou d'aménagements de toute nature faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme, l'hypothèse d'une baisse de 5 % repose sur les mêmes déterminants que pour les DMTO. Concernant la répartition de la proposition globale entre TDENS et TDCAUE, elle est déterminée par la délibération prise par le CG instituant la TA (2,5 % au global, 2,15 % pour la TDENS et 0,35 % pour la TDCAUE).
- Taxe sur l'électricité : Le montant proposé au BP 2013 est de 10 M€, soit 5 % d'augmentation par rapport à 2012, soit un retour au montant constaté au CA 2011. La loi NOME votée en décembre 2010 supprime le régime d'imposition existant jusqu'alors et le remplace par une taxe sur la consommation finale d'électricité, la TDCFE. L'assiette de cette taxe est désormais fondée sur le volume d'électricité effectivement fourni ou consommé.

## b) Les dotations et compensations de l'Etat

### ▪ La DGF :

Le montant proposé au BP 2013 est de 236,8 M€ correspondant à une hausse de 0,3 % par rapport au BP 2012. Toutefois, il s'agira d'une baisse de 0,3 % par rapport au montant constaté au BP + BS 2012, reposant sur plusieurs déterminants :

- un gel de la dotation de péréquation urbaine (DPU) et de la dotation de compensation (DC) ;
- une baisse de la dotation forfaitaire (DF) en raison notamment de l'écrêtement du complément de garantie pour les Départements dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen et ce afin de prendre en compte l'augmentation de la population.

	BP 2013	Evol 2013/2012	BP + BS 2012	Evol 2012/2011	CA 2011
DGF - Dotation forfaitaire (dotation de base + complément)	194 623 988	-0,4 %	195 364 530	-0,3 %	196 043 300
DGF - Dotation de péréquation urbaine	18 805 385	0 %	18 805 385	0,0 %	18 805 385
DGF - Dotation de compensation (CCAS et autres)	23 368 227	0 %	23 368 227	0,0 %	23 368 227
<b>Total DGF</b>	<b>236 797 600</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>237 538 142</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>238 216 912</b>

### ▪ La DGD :

Le montant proposé au BP 2013 est de 5,650 M€, soit une légère baisse par rapport à 2012 et 2011, épousant ainsi la tendance constatée.

### ▪ Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) :

Consécutifs à la réforme de la taxe professionnelle, ces montants sont inscrits pour des montants équivalents à 2011 et 2012.

	BP 2013	Evol 2013/2012	BP + BS 2012	Evol 2012/2011	CA 2011
FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des ressources	20 777 900	0 %	20 777 873	0 %	20 655 570
DCRTP - Dotation de Compensation de la Réforme de la TP	27 727 100	0 %	27 727 074	0 %	26 43 596



▪ **Les compensations fiscales :**

Le montant proposé au BP 2013 de l'ensemble de ces compensations est de 12,625 M€, soit une baisse de 8,5 % par rapport à 2012. Ces compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, le postulat consiste en une baisse globale de 14,4 % sauf pour la dotation pour les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale qui est stabilisée.

	BP 2013	Evol 2013/2012	BP + BS 2012	Evol 2012/2011	CA 2011
Dotation compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	5 577 400	0 %	5 577 443	0 %	5 577 443
Compensation Contribution Économique Territoriale - CCET	5 255 400	-14,4 %	6 139 437	-16 %	7 344 121
Compensation exonérations Taxe Foncière sur le Bâti	1 764 300	-14,4 %	2 061 084	-7 %	2 209 584
Autres attributions de péréquation et de compensation	27 800	-14,4 %	32 441		
<b>Total autres compensations</b>	<b>12 624 900</b>	<b>-8,5 %</b>	<b>13 810 405</b>	<b>-9 %</b>	<b>15 131 148</b>

**c) Les autres recettes**

Les autres recettes représentent 11,7 % du total des recettes de fonctionnement et progressent de 5,1 % par rapport au budget primitif 2012.

	BP 2012	BP 2013	Evo°
Atténuation de charges	1 660 000	1 660 000	0,0 %
RMI	600 000	100 000	-83,3 %
APA	17 612 000	18 772 000	6,6 %
RSA	14 130 300	12 250 000	-13,3 %
Produits des services	23 711 908	24 598 374	3,7 %
Dotations et participations	47 923 992	57 334 386	19,6 %
Autres produits d'activité	41 382 724	41 928 594	1,3 %
Produits financiers	552 533	462 000	-16,4 %
Produits exceptionnels	1 393 620	1 001 557	-28,1 %
<b>Total général</b>	<b>148 967 227</b>	<b>158 106 911</b>	<b>6,1 %</b>

Ces recettes sont proposées en augmentation de 6 % suite à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis en crèche et à une optimisation de la PSU en partenariat avec la CAF.

Une recette exceptionnelle sera également perçue en 2013 de la CPAM suite à la modification du financement de l'activité des PMI, avant une nette diminution à partir de 2014.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un montant de 1 258,4 M€, en progression de 1,1 % par rapport au BP 2012.

### a) Charges à caractère général

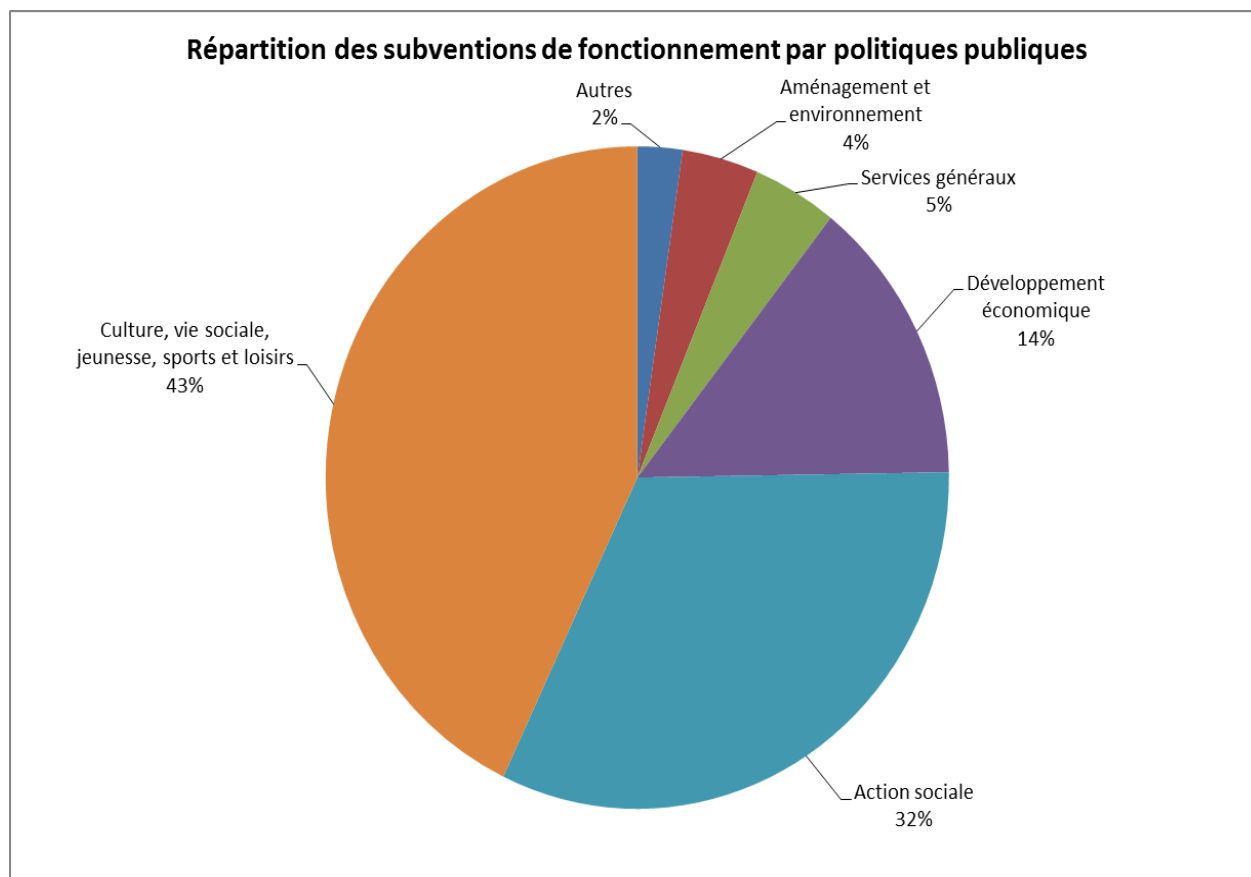
Les charges à caractère général correspondent aux achats divers, à l'énergie et aux carburants, aux diverses fournitures, aux dépenses d'entretien, aux impôts et taxes, etc. Elles sont prévues pour un montant de 130,5 M€ au BP 2013, en très légère augmentation de 1 %, inférieure à l'inflation, par rapport au BP 2012.

### b) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont celles qui ne relèvent pas de la politique d'achat et prennent d'autres formes juridiques. Elles représentent 480,4 M€, soit 38 % du total des dépenses de fonctionnement et regroupent principalement les subventions et les participations

#### ▪ **Les subventions**

Le montant des subventions pour 2013 s'élève à 44,1 M€, en augmentation de 3,3 % par rapport au BP 2012, confirmant ainsi l'engagement du Département dans ses partenariats. Si le montant des dispositifs de subventions restent stables, quelques mesures expliquent cette évolution de ces dépenses et tout particulièrement le développement des alternatives à l'hébergement d'urgence en hôtel par des partenariats avec des associations.



## ▪ **Contributions obligatoires**

Les contributions obligatoires s'élèvent à 104,9 M€ au BP 2013, en augmentation 1,2 % par rapport au BP 2012.

Ces dépenses obligatoires sont constituées de la dotation de fonctionnement aux collèges, de la participation aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers, du fonds de solidarité logement, de la participation au fonctionnement du STIF et des actions éducatives en milieu ouvert.

## ▪ **Participations et autres charges**

Les participations et autres charges sont prévues pour un montant de 331,4 M€ au BP 2013, en montant stable par rapport au BP 2012 suite à la mise en place du paiement différentiel avec l'APHP (cf partie II).. Elles correspondent à hauteur de 85,9 % à l'aide sociale en prenant la forme d'aide à la personne (allocations universelles de solidarité) ou de versements auprès des établissements sociaux et médico-sociaux (tarification). Cette catégorie de dépenses regroupe également les participations en fonctionnement du budget général aux budgets annexes, l'aide à la demi-pension des collégiens, les participations aux dépenses des établissements publics, le remboursement de la carte Imagin'R, etc.

### **c) Péréquation**

Le Département est soumis à la péréquation horizontale, entre collectivités, depuis 2011, sur les DMTO, en reversant une part (de 10 à 15 % selon les cas) correspondant à l'excédent de DMTO perçus par rapport à la moyenne nationale par habitant et une part sur la base du flux positif de DMTO d'une année sur l'autre lorsque cette évolution excède 2 fois l'inflation. Ainsi, le Département a versé au titre de cette péréquation 19 M€ en 2011 et 22 M€ en 2012.

La péréquation des DMTO sera en nette diminution et ne devrait pas excéder 7,9 M€ puisque, compte tenu de la diminution du volume de DMTO encaissé en 2012, le département ne sera plus éligible au prélèvement sur la part flux, mais il le reste sur la part stock.

La péréquation est élargie en 2013 par la mise en place d'un prélèvement sur la CVAE. Seront contributeurs les Départements qui auront enregistré une croissance de CVAE par rapport à 2011, disposeront d'un produit de CVAE supérieur à la moyenne ainsi que d'un revenu par habitant supérieur à la médiane. Les contributions correspondront à la moitié de la croissance cumulée (depuis 2011). Le Val de Marne remplit les 3 conditions cumulatives, à savoir que :

- son revenu par habitant (15 295 €) est supérieur au revenu médian (12 095 €)
- le montant de la CVAE par habitant (136,81 €) est supérieur à la moyenne (109,45 €)
- l'évolution de CVAE cumulée est positive (181,3 M€ - 177,8 M€ = 3,5 M€)

Il devrait être contributeur à hauteur de 1,8 M€ selon les données disponibles à ce jour.

### **d) Frais financiers**

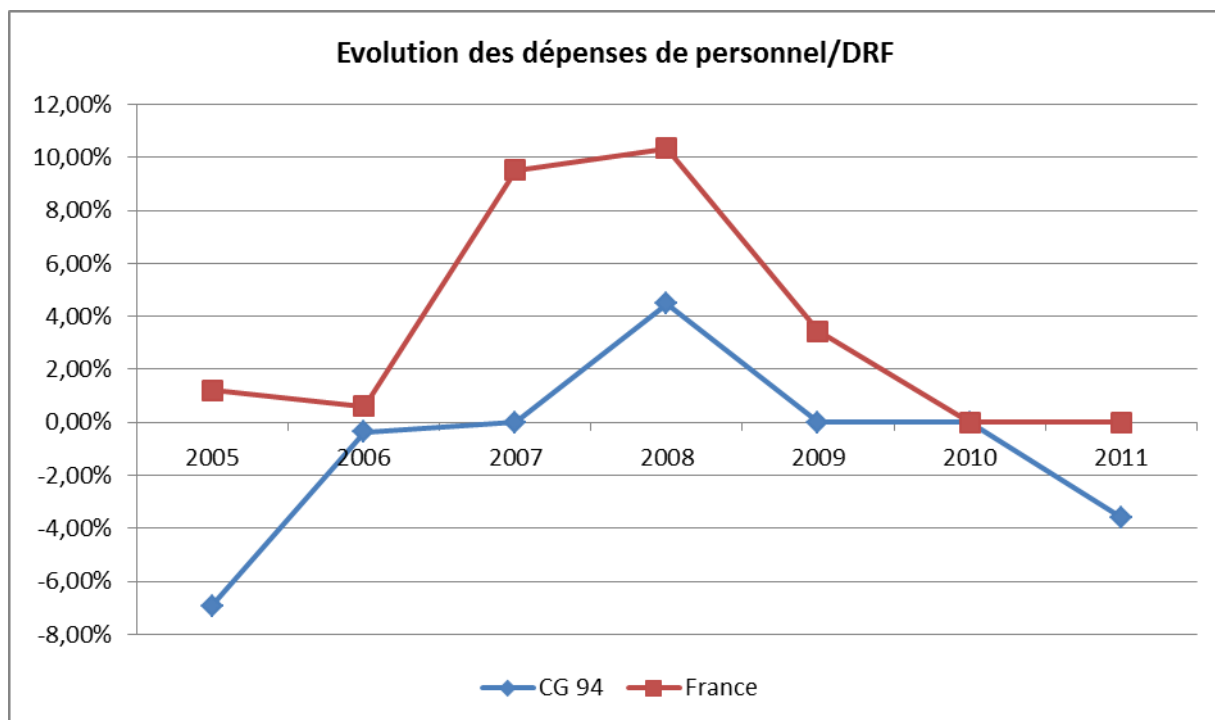
Les frais financiers sont estimés au BP 2013 pour un montant de 19,9 M€, en progression de 20 % par rapport au BP 2012. Ces dépenses correspondent au remboursement des intérêts des dettes déjà contractées et à venir en cours d'année mais également le coût de la trésorerie qui s'est considérablement renchéri, passant de 510 000 € en prévisionnel 2012 à 970 000 € en prévisionnel 2013 avec le tarissement des sources de financement et la dégradation des offres des banques, lorsque elles existent.

### **e) Masse salariale**

La masse salariale est estimée à 348,9 M€ au BP 2013, en progression de 4,5 % par rapport au BP 2012. Dans le respect du principe du maintien des effectifs à un nombre constant depuis plusieurs années, cette évolution tient toutefois compte de :

- L'augmentation des cotisations retraites, représentant une augmentation des dépenses de 2,7 M€, décidée très tardivement (décembre 2012) et sans annonce préalable
- Un taux de vacance de postes moins élevé que par le passé, ce qui a conduit à une décision modificative en cours d'année 2012 pour abonder les crédits
- Le plan de mobilisation pour les crèches départementales, qui s'appuie sur une plus grande réactivité pour remplacer les absences
- Un taux de glissement vieillesse technicité (GVT) de 1,6 %, représentant une augmentation des dépenses de 3,9 M€
- Des mesures statutaires (reclassement des catégories B, revalorisation ATSE et CSE ; échelon spécial pour les agents de catégorie C) pour un montant total de 1,3 M€
- Des mesures réglementaires (assujettissement des indemnités des élus à l'ensemble des cotisations sociales) pour un montant de 560 k€
- L'augmentation du SMIC, soit + 200 k€
- L'augmentation de la cotisation CNFPT, soit + 190 k€
- Le recrutement de 150 emplois d'avenir étalé sur 3 ans

La mise en œuvre du principe de maintien des effectifs à un nombre constant a permis, comme mis en évidence dans le graphique ci-dessous, de diminuer la proportion de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement totales, l'augmentation constatée en 2008 étant liée aux derniers transferts de compétences.



Il est par ailleurs intéressant de noter qu'entre 2003 et 2011 la masse salariale a progressé de 44 % pour le Val de Marne alors que l'évolution moyenne pour tous les départements a été de 115 %, comme le met en évidence le rapport public 2013 de la Cour des Comptes.

## B. L'investissement

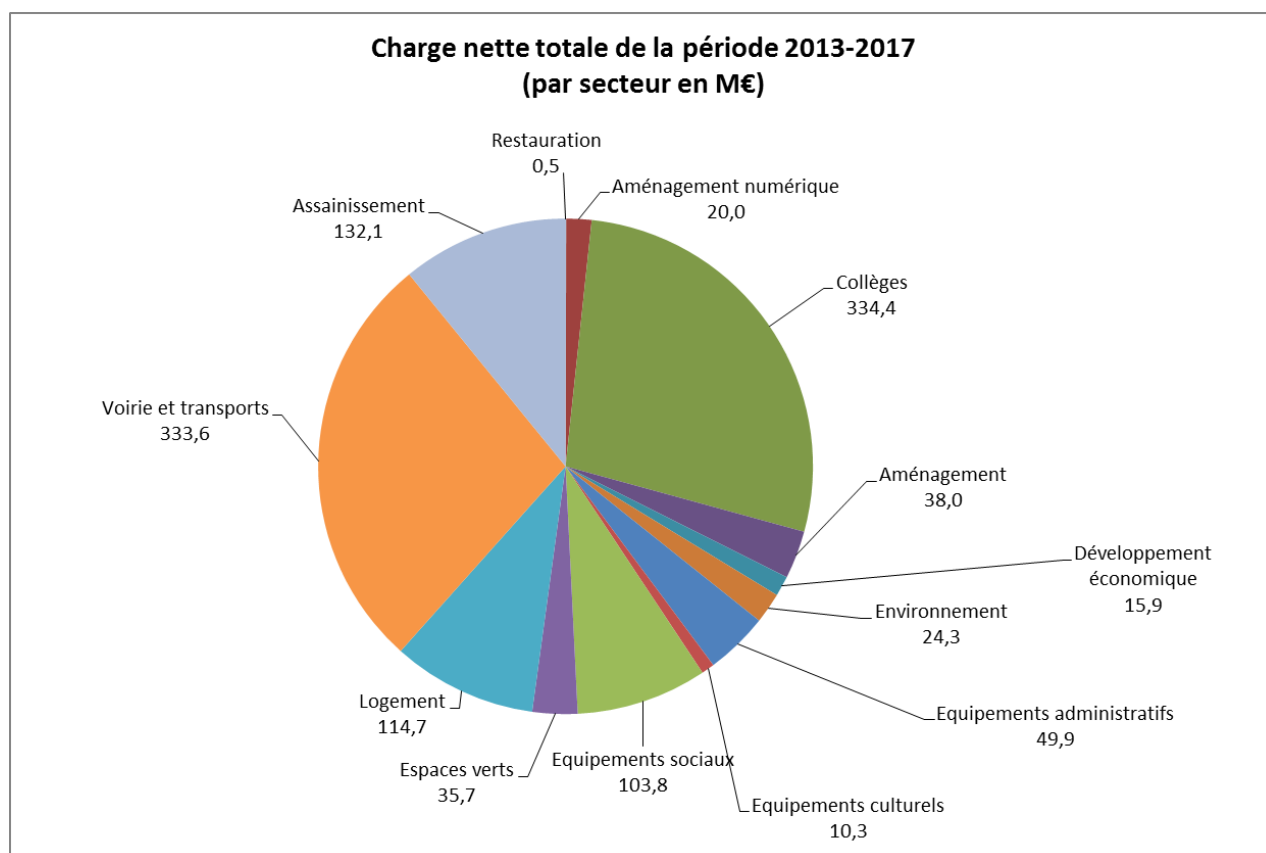
### 1. Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Afin d'appréhender l'ensemble des projets envisagés sur la période 2013-2017, il est proposé une programmation pluriannuelle des investissements qui tient compte des opérations et programmes ayant déjà fait l'objet d'un vote d'autorisation de programme (AP) mais également de ceux pour lesquels des AP seront proposées ces prochaines années, au fur et à mesure de leur maturité. Cette programmation est annexée au présent rapport, dans un document intitulé « Plan pluriannuel des investissements ».

L'opération correspond à l'acquisition ou la réalisation d'immobilisations, l'octroi d'une aide ou la réalisation d'une prestation. Elle se caractérise par une dépense d'investissement pluriannuelle, financée le cas échéant par des subventions d'équipement affectées. L'opération est physiquement et/ou géographiquement identifiée.

Le programme regroupe un ensemble d'opérations de même nature, à caractère annuel ou pluriannuel, dont l'incidence financière reste pour chacune d'entre elles limitée, de sorte qu'il n'y a pas de réelle nécessité de les identifier individuellement au stade du vote de l'AP. Les programmes sont appelés à être déclinés en opérations et donc, individualisés, au fur et à mesure de l'avancement de ces dernières.

Globalement, sur la période considérée, les projets en investissement représentent 1 081 M€ en charge nette hors assainissement (dépenses de 1 307 M€ moins 226 M€ recettes, principalement des subventions des partenaires et co-financeurs). Ils se répartissent de la façon suivante :



Les opérations prévues au PPI sont présentées dans la partie II du présent rapport (présentation du budget par politiques publiques).

Le PPI est mis en œuvre dans le budget départemental par le vote des autorisations de programme (AP), qui représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements pluriannuels et sont mentionnées dans une annexe IV du budget primitif.

Les échéanciers de CP sont mentionnés sur l'ensemble de la période mais ils seront certainement amenés à évoluer suite aux aléas que rencontrent souvent les projets en investissement (foncier, marchés publics, aléas techniques...).

## **2. La section d'investissement**

### **a) Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont stables par rapport au BP 2012 et s'élèvent à 312,8 M€. Elles se répartissent entre travaux et matériels/matériaux (63,3 %), subventions versées (22,6 %), remboursement en capital de la dette (9,8 %), études (2,2 %), acquisitions de droits et logiciels (1,2 %), immobilisations financières consistant en des prêts et des cautionnements (0,5 %) autres dépenses notamment opérations pour comptes de tiers et dépenses imprévues (0,4 %). Cette proportion est stable par rapport à 2012.

#### **▪ *Le remboursement en capital de la dette***

Le remboursement en capital de la dette représentera 30,5 M€ en 2013, soit 22,1 M€ au titre de la dette existante, 3,1 M€ au titre de la dette nouvelle estimée et 5,3 M€ au titre de nos crédits revolving. Ce montant est en augmentation de 35 % par rapport à 2012, soit + 8 M€, ce qui s'explique par la croissance de l'encours de dette mais aussi parce que l'emprunt CDC encaissé fin 2011 sera amorti pour la première fois en 2013.

Il faut souligner que l'ensemble de nos emprunts relève de la valeur A1 de la Charte Gissler, mise en place après la crise financière de 2008, qui témoigne du caractère sain de notre dette. Cette dépense représente désormais 9,5 % des dépenses réelles d'investissement.

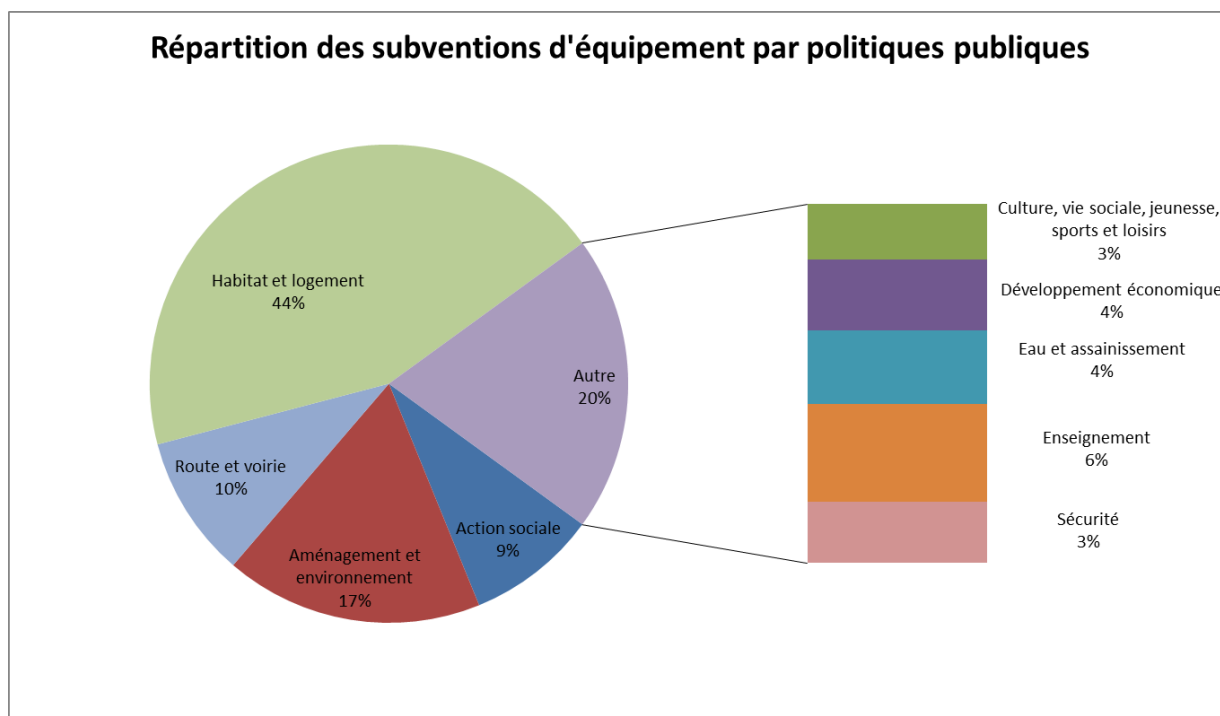
#### **▪ *Les dépenses d'équipement***

Les dépenses d'équipements (travaux et matériels) sont prévues pour un montant de 198,2 M€, en baisse de 1,3 % par rapport à 2012. Les principales dépenses prévues correspondent à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement pour la requalification de la RD 7 section nord et le T7 pour un montant de 41 M€, le programme de grosses réparations dans les collèges (19 M€), la reconstruction du collège Liberté à Chevilly-Larue (8 M€), Ordival (7 M€), la rénovation du collège Karl Marx à Villejuif (5,9 M€), la construction du collège à Ivry Confluence confiée à la SADEV (4,5 M€), l'aménagement numérique du territoire qui fera l'objet de la désignation d'un délégataire dans le courant de l'année (4 M€) et les programmes de travaux de conservation et de requalification de la voirie (8 M€).

#### **▪ *Les subventions versées***

Les subventions versées représentent un montant de 70,7 M€, en diminution de 9,8 % par rapport au BP 2012. 45 % du montant total est dédié à l'aide à la construction de logements sociaux.

Elles bénéficient principalement aux communes et à leurs structures publiques (notamment les bailleurs sociaux) puisque 65 % de ces aides leur sont consacrées.



#### **b) Les recettes définitives d'investissement**

Hors autofinancement et emprunt (cf. point I-C), les recettes définitives d'investissement s'élèvent à 87,6 M€ au BP 2013, en diminution de 16 % par rapport au BP 2012.

- **Le FCTVA**

Évalué à partir des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2012, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait être de 31 M€, en augmentation de 8 % par rapport au budget 2012, tenant ainsi compte de l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées entre les comptes administratifs 2011 et 2012.

- **Les produits de cessions**

Il est prévu de céder des biens immobiliers pour 7,2 M€, montant en très légère augmentation par rapport à celui inscrit au BP 2012.

- **Les subventions reçues**

Les subventions reçues sont prévues à hauteur de 47,1 M€ en nette diminution de 26 % par rapport au BP 2012.

Le tableau ci-dessous met en évidence que les diminutions sont hétérogènes selon les financeurs. C'est notamment le cas pour la RATP qui a participé à des opérations (prolongement de la ligne 8) désormais achevées et qui n'est pas partenaires des nouvelles opérations lancées, a contrario du STIF, dont l'intervention financière augmente principalement du fait des opérations des comités d'axes. Une nette augmentation des fonds européens est également prévue, notamment par une sollicitation de l'Union Européenne sur le projet Ordival. La catégorie Autres qui apparaît en 2013 correspond à une participation d'ADP aux travaux du collège Georges Brassens à Santeny.



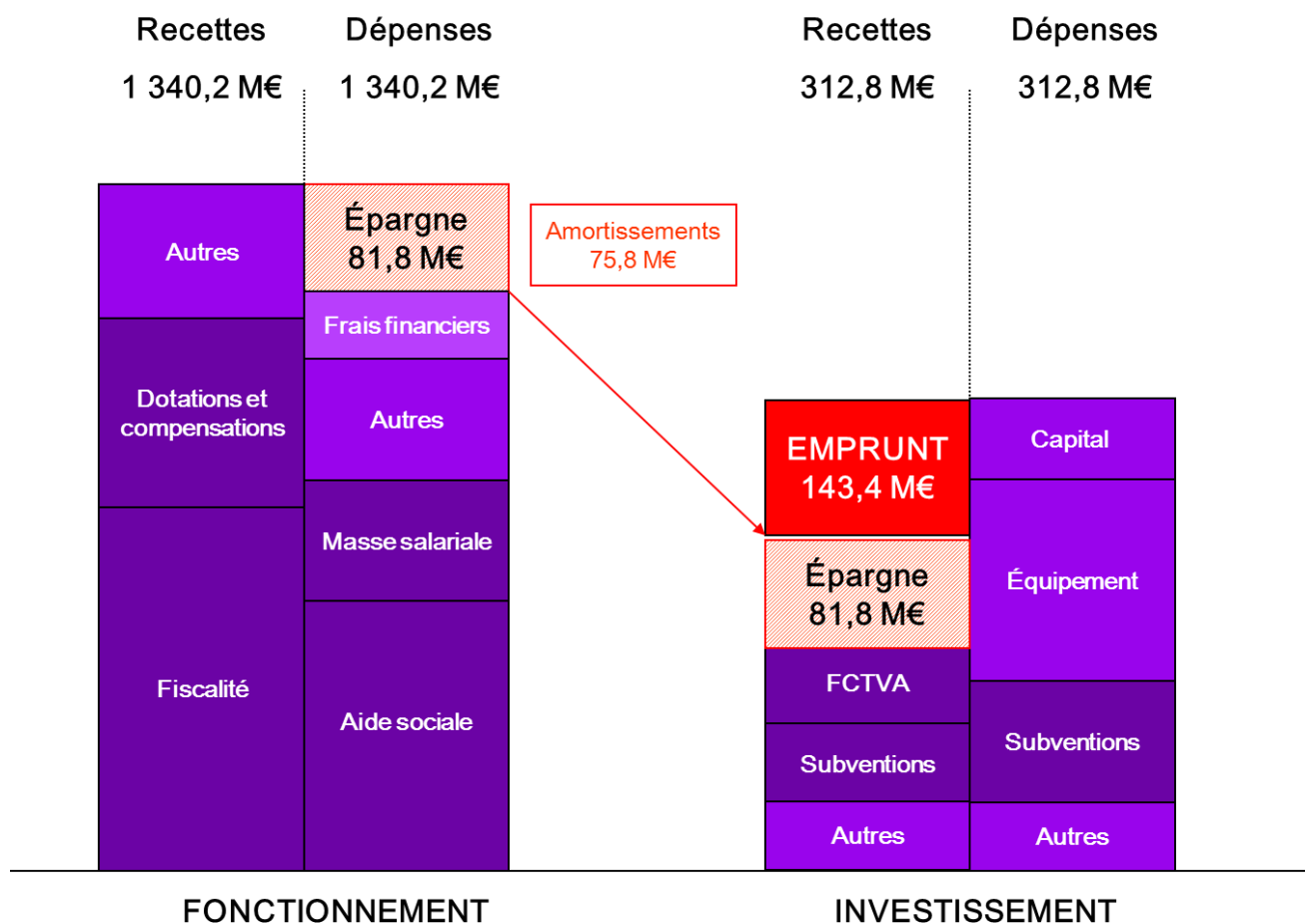
Financeurs	2012		2013		
	Montant	Répart°	Montant	Répart°	Evo°
Région	38 921 243	61,0%	28 024 929	62,3%	-28,0%
Etat	16 293 837	25,6%	11 831 888	23,4%	-27,4%
RATP	6 310 000	9,9%	797 291	1,6%	-87,4%
STIF	1 067 750	1,7%	2 275 371	4,5%	113,1%
Autres	0	0,0%	1 975 000	3,9%	ns
Communes et EPCI	728 901	1,1%	565 400	1,1%	-22,4%
Fonds européens	186 000	0,3%	1 015 000	2,0%	445,7%
Agence de l'eau Seine Normandie	210 000	0,3%	624 836	1,2%	197,5%
Etablissements publics	42 000	0,1%	0	0,0%	-100,0%
<b>Total général</b>	<b>63 759 732</b>	<b>100,0%</b>	<b>47 109 716</b>	<b>100,0%</b>	<b>-26,1%</b>

## C. L'équilibre du budget et son financement

### 1. L'équilibre du budget

L'équilibre réel du budget s'apprécie en tenant compte des mouvements d'ordre et suppose le respect de plusieurs règles établies par l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement doivent respectivement être votées à l'équilibre, dans lequel interviennent les opérations d'ordre. Cette règle suppose notamment que, en fonctionnement, les recettes permettent de couvrir également la dotation aux amortissements qui constitue une épargne obligatoire.
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'il doit être tenu compte de l'intégralité des dépenses obligatoires (notamment l'annuité de la dette et les contributions obligatoires)
- Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice. Cela signifie que l'épargne ajoutée au FCTVA doit être supérieure au remboursement en capital de la dette. C'est le cas pour le Département puisque les ressources propres ainsi considérées s'élèvent à 120 M€ alors que le remboursement en capital de la dette est de 30,5 M€.



## **2. Financement du budget**

Le besoin de financement par emprunt s'élève à 143,4 M€ contre 132,4 M€ inscrits au BP 2012, soit + 8,3 %.

Au 1 janvier 2013, l'encours de dette du Département s'élevait à 565 M€ soit 28,8 M€ de plus qu'un an auparavant (+ 5 %). L'évolution de la dette est due aux nouveaux emprunts de 89,2 M€ réalisés en 2012 ainsi qu'au remboursement de capital de 21,4 M€ et au désendettement lié à la révocation du contrat revolving de Dexia pour 39 M€.

L'annuité de la dette existante coûtera 42,9 M€ au Département en 2013, ventilés ainsi :

- 27,4 M€ de remboursement du capital
- 15,5 M€ de remboursement d'intérêts

A cette dette existante, il convient de rajouter le remboursement en capital et le remboursement d'intérêts des emprunts nouveaux qui seront contractés en 2013 et donc le coût global de l'annuité a été estimé à 5 M€, en sus des 42,9 M€.

Au total, ce sont donc près de 48 M€ qui devraient être mobilisés en 2013 pour couvrir le coût de remboursement du capital et de remboursement des intérêts contre 36,8 M€ en 2012, soit une augmentation de 31 % confirmant le poids croissant de la dette pour les finances départementales.

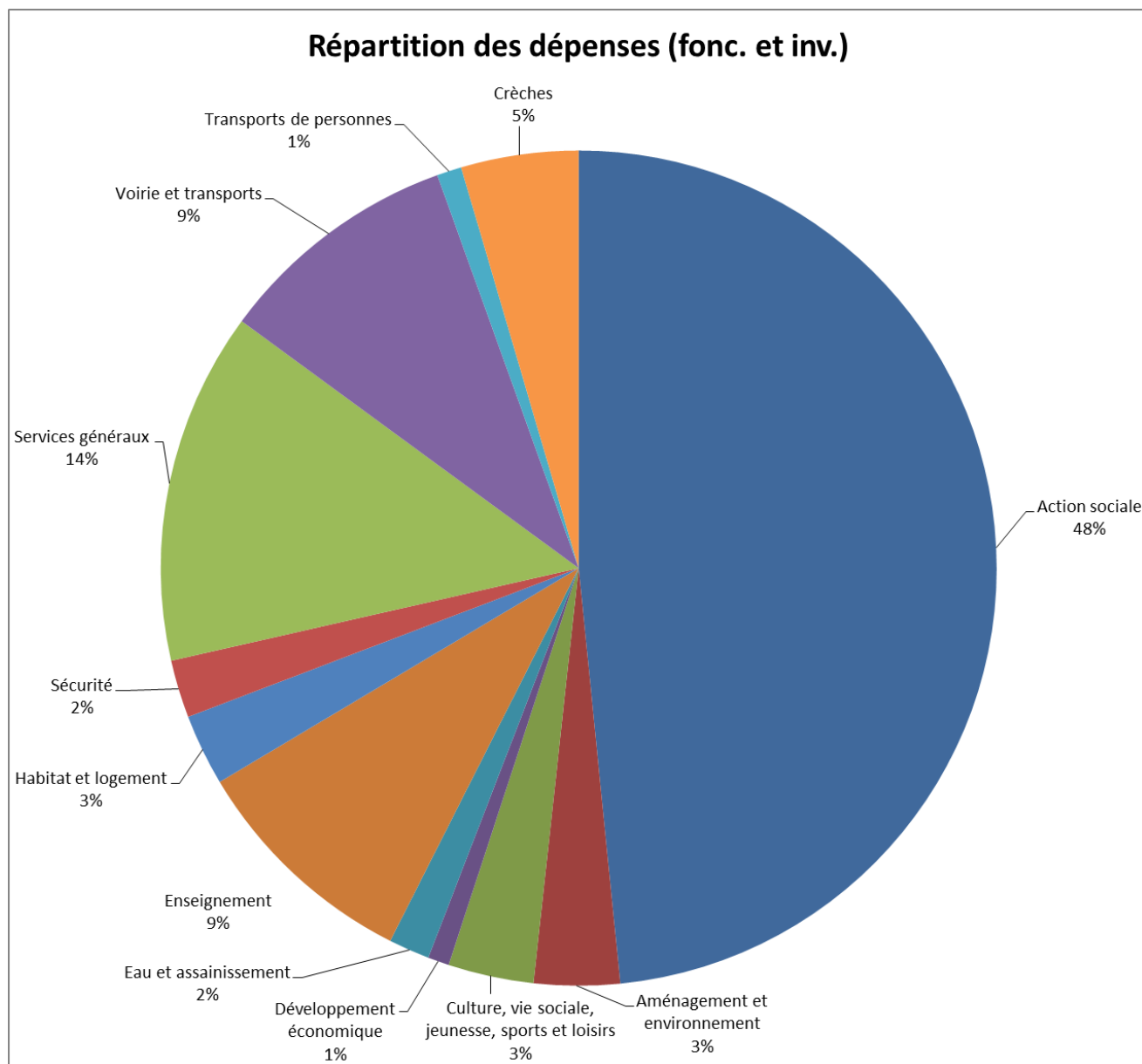
Les collectivités sont actuellement impactées par la crise du financement bancaire, tant du point de vue quantitatif (réduction drastique des volumes proposés) que qualitatif (hausse très importante des marges bancaires pratiquées). Les effets de la crise de la dette souveraine, renforcés par la future mise en place des règles de Bâle III, ont conduit à un renchérissement et une raréfaction des prêts, qui questionne aujourd'hui la capacité des collectivités à pouvoir financer leurs investissements.

Cette dégradation a été rapide à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Une révision des stratégies des établissements bancaires a conduit à une limitation de leurs participations (exemple de la Société générale) voire à leur retrait (exemple de Dexia qui couvrait 40 % des besoins) du marché du financement du secteur public local. Ainsi, le ratio de couverture des demandes d'emprunt long terme, qui est le rapport entre les crédits disponibles et les besoins de financement, est passé de 450 % en janvier 2011 à 30 % en janvier 2012, pour remonter ensuite grâce notamment à l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations et de l'apparition de la Banque postale sur le secteur.

Ce phénomène s'accompagne d'une forte hausse des marges bancaires qui neutralise la baisse du coût des emprunts à long terme dont bénéficie actuellement l'Etat sur ses émissions obligataires.

## II. Présentation du budget par politiques publiques

En dépenses, le budget primitif 2013 est réparti entre les différentes compétences de la façon suivante, dans les mêmes proportions qu'en 2012 :



## A) L'aide sociale

Les dépenses d'aide sociale représentent, en 2013, un peu plus de 67,9 % du budget total de fonctionnement, auquel il faut ajouter les crédits relatifs aux 2 316 postes budgétairement autorisés inscrits au tableau des emplois pour l'exercice de cette compétence. Globalement, ces dépenses évoluent de façon modérée par rapport à 2012 en fonctionnement (+ 1,1 %) du fait de la conjugaison de faits exceptionnels et sont constantes en investissement.

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	618,1	21,5
Masse salariale	127,0	s.o.
Recettes	103,4	0,5

### 1. L'action sociale en faveur de l'insertion

Le budget de la masse salariale pour l'action sociale en faveur de l'insertion s'élève à 30,2 M€ pour 709 postes. Cette politique publique est menée en particulier par la Direction de l'action sociale. Ancré sur les valeurs de solidarité portées par la collectivité départementale, la DASO inscrit son action dans une ambition politique globale de présence constante et d'action volontariste en proximité aux côtés des personnes et des territoires fragilisés ou en difficultés. Cette action, fondée sur la défense et la garantie des droits sociaux ainsi que sur le développement humain et territorial s'appuie sur trois principes d'intervention : la place du citoyen, la prise en compte des territoires et la mobilisation partenariale.

#### a) **Le revenu de solidarité active (RSA)**

Fête des solidai Elle n'intègre pas la revalorisation progressive de l'allocation annoncée par le gouvernement à compter de septembre 2013. Le Premier Ministre ayant pris l'engagement de compenser intégralement la revalorisation, les montants correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget supplémentaire, sans impact sur l'équilibre du budget.

années	Nombre de bénéficiaires*	Evolution annuelle	Nombre d'allocataires**	Evolution annuelle
janv-10	37 629	28,5 %	29 906	22,81 %
janv-11	41 224	9,6 %	31 632	5,77 %
janv-12	42 608	3,4 %	32 706	3,40
Janv-13	41 926	-2 %	34 035	4,1 %

\* Les bénéficiaires désignent les personnes percevant le RSA.

\*\* Les allocataires désignent les bénéficiaires dont le RSA est au moins en partie payé par le CG, ce qui correspond au RSA socle et au RSA majoré, à l'exclusion du RSA chapeau payé par Pôle Emploi.

## **b) L'insertion sociale et professionnelle**

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion est entrée en application le 1er juin 2009. Intégrée au Code de l'action sociale et des familles, elle réaffirme le rôle central du Département dans la définition et la mise en œuvre des dispositifs d'insertion, notamment via son article L263-1, qui dispose que le Conseil général délibère sur l'adoption du Programme départemental d'insertion (PDI). Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Le nouveau Plan stratégique départemental d'insertion (PSDI) a été adopté à l'unanimité par délibération du Conseil général le 25 juin 2012. Il axe davantage la priorité donnée à l'emploi, dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne assurant la prise en compte de l'ensemble des phénomènes d'exclusion. Ainsi, différentes actions d'insertion, tant professionnelle que sociale, sont programmées en 2013 pour un montant total de 7 M€, cofinancées pour certaines d'entre elles par le fonds social européen (FSE) pour un montant prévisionnel de 700 000 €.

La mission d'action et d'accompagnement social représente un montant de 463 700 € en 2013. Elle est assurée par 20 Espaces départementaux des solidarités (EDS) et 2 espaces d'insertion dans lesquels 565 agents exercent leurs missions en articulation avec les équipes de la DPMIPS et de la DPEJ.

Outre les frais de fonctionnement inhérents au fonctionnement et à l'entretien de ces structures, des dispositifs y sont animés : mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) pour 145 000 € ; micro-crédit social pour 100 000 €.

En plus des accompagnements individuels assurés par les EDS et les espaces d'insertion, le dispositif départemental s'appuie également sur l'intervention complémentaire de différents partenaires, au sein desquels les CCAS tiennent une place prépondérante. Ces partenariats mobilisent 1,3 M€ en 2013.

Initiative majeure du Département, la fête des solidarités rassemble environ 27 000 personnes et 650 associations. A cette occasion, plus de 68 000 aides sont adressées aux bénéficiaires du chèque solidarité dans le Département. Le coût global de cette initiative est estimé à 2,9 M€ au budget 2013.

Le Département délivre également des secours d'urgence et des chèquiers mobilité, dispositif qui intervient en subsidiarité de la carte solidarité transport de la Région Ile de France, pour un montant prévisionnel de 1,9 M€ au budget 2013.

Parmi les engagements contenus dans le projet départemental figure le soutien à la vie associative, notamment dans le secteur social et l'accès aux droits, qui représente un montant de 534 200 € au budget 2013. Dans ce cadre, une convention avec les centres sociaux et socioculturels du Val de Marne agréés par la CAF, et avec leur fédération départementale a été conclue. Elle vise à soutenir et multiplier leurs actions en faveur du lien social, de la citoyenneté, de la participation des habitants, de l'action éducative, du soutien à la parentalité, des rapprochements intergénérationnels et interculturels. 3 nouveaux centres sociaux seront ainsi financés en 2013 portant leur nombre à 30.

## **2. L'action sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap**

Le budget de la masse salariale pour l'action sociale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap s'élève à 13,2 M€ pour 300 postes (y compris les 89 postes mis à disposition de la MDPH).

### **a) Les personnes âgées**

5

Les montants mensuels moyens des plans d'aide sont les suivants :

- GIR1 835€
- GIR2 612 €
- GIR3 448€
- GIR4 240€

Plan d'aide moyen : 374€

#### ▪ **L'APA à domicile**

L'APA à domicile peut être versée soit directement au bénéficiaire, soit aux services d'aide à domicile. Initialement, la part représentée par l'APA à domicile était plus faible que la moyenne nationale mais le nombre de bénéficiaires a cru plus rapidement qu'ailleurs pour se tasser depuis 2011.

La conjugaison du constat d'une diminution du plan d'aide moyen (de 390 € par mois au 1<sup>er</sup> semestre 2011 à 374 € par mois au 1<sup>er</sup> semestre 2012) liée à la modification du profil des bénéficiaires suite à une augmentation de la proportion des GIR4 et l'amélioration du contrôle de l'effectivité des dépenses engagées permet d'envisager une dynamique des dépenses moins élevée que les années antérieures.

#### ▪ **L'APA en établissement**

L'APA en établissement peut être versée soit directement au bénéficiaire (44 % du total), soit aux établissements du Val de Marne (56 % du total).

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constante depuis plusieurs années (6 018 à l'été 2012), pour une estimation de BP 2013 de 30,7 M€.

En contrepartie du transfert de l'APA, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) verse une compensation au Département, dont le montant est estimé à 17,9 M€ mais qui reste largement insuffisant pour couvrir la charge incombant au Département.

A l'APA, il faut rajouter les autres actions spécifiquement dirigées vers les personnes âgées :

#### ▪ **Services à domicile pour les PA**

Alternativement à l'APA, les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide-ménagère à domicile. Ce dispositif décroît progressivement et les crédits au BP 2013 sont prévus à hauteur de 0,5 M€, en diminution de 28,4 %.

Afin d'encourager les services d'aide à domicile (SAD) à dynamiser leur offre, le Département s'est engagé en partenariat avec la CNSA dans le cadre du Fonds de modernisation de l'aide à domicile (FMAD). La précédente programmation s'est achevée en 2012 et l'année 2013 marque le renouvellement d'actions ayant fait l'objet d'une convention présentée à la présente Assemblée à l'automne 201 pour un plan d'actions 2013-2015. Les 1,5 M€ inscrits au BP 2013 permettront ainsi de favoriser les dispositifs d'aide psychologique, la mise en place de formations sur la promotion de la bientraitance, Val Ecoute, un accompagnement des SAD à la gestion, la poursuite des actions en faveur de l'accessibilité, le versement de subventions pour le soutien à des projets innovants (Vilcéna, université inter-âges, prévention des chutes...)

#### ▪ **Hébergement des PA**

53,3 M€ sont prévus pour au BP 2013 pour l'hébergement des PA, en diminution de 7,9 % par rapport au BP 2012. Cette variation des dépenses est directement liée à la mise en place du paiement différentiel avec l'APHP, mode de gestion consistant à ne payer que la différence entre les frais de séjour et la participation du bénéficiaire et qui sera amené à se généraliser les prochaines années. Pour autant, les recettes issues de la récupération sur les ressources des bénéficiaires, de

récupération de l'obligation alimentaire et de recours sur succession pour les bénéficiaires admis à l'aide sociale restent stables à 29 M€ suite à la mise en place d'un travail d'amélioration du recouvrement et de la mise en œuvre du rattachement des produits à l'exercice. Avec la mise en place du paiement différentiel, ces recettes seront amenées à diminuer à partir de 2014.

Les modes d'hébergement sont de plusieurs natures :

Types d'hébergement PA	BP 2013	Nombre de bénéficiaires en 2012
EHPAD en et hors Val de Marne	32,9 M€	1 285
Unités de soins de longue durée	10,8 M€	497
Logements-foyers	0,5 M€	91
Forfait journalier	4,5 M€	

Le Département soutient également les EHPAD en allouant des subventions en investissement et des prêts pour permettre de limiter l'impact des frais financiers sur les prix de journée, qui auraient été induits par le recours à l'emprunt de ces structures. Pour 2013, le volume total de ces subventions est programmé à hauteur de 5 M€, en augmentation de 1 M€ par rapport à 2012

- **La coordination gérontologique**

Le BP 2013 prévoit 1,1 M€ de dépenses de fonctionnement pour les subventions aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) installées sur 6 des 8 secteurs gérontologiques du Val de Marne.

- **Filival**

Les 61 242, courses prévues pour 2013, soit une augmentation de l'offre de service de 1,6 %, représentent un budget de fonctionnement constant de 3,3 M€ en partie compensés par la participation de la Région à hauteur de 2 M€

## b) Les personnes en situation de handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) est une prestation accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au regard d'un taux d'incapacité et des ressources des demandeurs. Cette allocation a été remplacée en 2006 par la PCH, les deux dispositifs coexistant le temps de l'extinction des droits des bénéficiaires de la plus ancienne allocation.

En 2013, le montant de l'ACTP devrait être de 15 M€ tandis que la PCH continue de progresser de façon dynamique (+ 4,2 %) pour atteindre 23,3 M€.

Comme pour l'APA, la CNSA verse une compensation de 10,8 M€, couvrant seulement 45 % de la dépense transférée au Département par l'Etat.



A l'APA, il faut rajouter les autres actions spécifiquement dirigées vers les personnes en situation de handicap :

▪ **Services à domicile pour les PH**

Ces services à domicile regroupent les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) qui bénéficient à 485 personnes à l'été 2012, permettant de favoriser l'autonomie et éviter l'entrée en établissement. En 2013, des places seront créées dans la continuité du plan départemental et le budget s'élèvera à 8,6 M€ pour tenir compte de l'augmentation du prix de journée et l'augmentation prévisionnelle du nombre de bénéficiaires.

L'aide-ménagère s'inscrit également dans les services à domicile et concerne 218 bénéficiaires, indicateur en diminution car cette prestation concerne exclusivement les bénéficiaires de l'ACTP. En 2013, le budget dédié à cette action sera en diminution de 14,9 % pour s'établir à 1,6 M€.

▪ **Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)**

En 2013, le Département versera une subvention de 2,9 M€ à la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) à parité avec l'Etat. Cette subvention permet à la MDPH de rembourser les rémunérations des 89 agents départementaux mis à disposition, ainsi que les moyens logistiques. Compte-tenu de l'évolution constante des missions des MDPH, il sera nécessaire d'abonder son budget de 0,5 M€ en 2014, l'Etat étant sollicité pour contribuer en application du principe de parité énoncé lors de la création de la MDPH.

▪ **Hébergement des PH**

L'offre d'hébergement est multiple et représente 83,9 M€ au BP 2013, en progression de 4,6 % par rapport au BP 2012:

Type d'hébergement	BP 2013	Nombre de bénéficiaires en 2012
Foyers d'hébergement et appartements trempins	21,3 M€	506
Foyers de vie et foyers d'accueil médicalisé - externat	8,0 M€	368
Foyers de vie et foyers d'accueil médicalisé - internat	47,0 M€	773
Maisons d'accueil spécialisées	1,0 M€	Une dizaine
PH accueillies en établissements pour personnes âgées sur dérogation	1,9 M€	60
Accueil temporaire	0,9 M€	18
Accueil familial	1,1 M€	91

Des recettes sont prévues pour un montant de 9 M€ et proviennent principalement de la récupération des ressources des bénéficiaires admis à l'aide sociale. Elles s'inscrivent en augmentation par rapport à 2012 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et d'un important travail d'optimisation du recouvrement.

### **3. Protection de l'enfance et de la jeunesse**

Les dépenses consacrées aux politiques de prévention et de protection de l'enfance s'élèvent à 114,2 M€ au BP 2013, en progression de 2,7 % par rapport au BP 2012 pour tenir compte de la très forte évolution de l'activité concernant les hébergements et les actions éducatives, le développement de la prévention spécialisée et l'évolution des publics accueillis. A ce budget il faut ajouter, la masse salariale qui s'élève à 33,2 M€ pour 731 postes.

Ainsi, le budget des actions éducatives en milieu ouvert, des accueils de jour, de la maison de l'Adolescence et des points d'accueil et d'écoute (7,3 M€) progresse de 8,8 % sous l'effet de la progression des prix de journée, de l'augmentation d'activité et de l'évolution de l'accueil de jour conformément au souhait du législateur. La prévention prend également la forme d'accompagnement des familles sous forme d'aides financières, pour un montant de 6,6 M€, et de la présence de techniciennes en intervention sociale et familiale (TISF), pour un montant de 0,9 M€, soit un montant total de 7,5 M€ en augmentation de 4,2 % par rapport au BP 2012.

Les actions relatives au soutien à l'autonomie et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes sont estimées à 1,8 M€ au BP 2013, en progrès de 4,7 % par rapport à 2013. Cette évolution correspond au développement de dispositifs mieux adaptés au profil des publics accueillis (foyers de jeunes travailleurs, autonomisation par le logement avec les projets Aurore, Habitat éducatif et avec l'agence immobilière à vocation sociale, partenariat avec l'association France Terre d'Asile...). Elle permet également de limiter à + 1,8 % l'évolution des dépenses d'hébergement dans les structures associatives (66,8 M€) malgré une évolution prévisionnelle des prix de journée de 2 %. Les frais complémentaires à ces accueils (2,2 M€) continuent de progresser à un rythme dynamique (+ 9 %) mais sont difficilement maîtrisables car décidés par les politiques tarifaires des établissements situés hors du Département. Les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance peuvent également être hébergés dans l'un des 6 foyers départementaux de l'enfance (2,4 M€ hors masse salariale) ou en accueil familial départemental (13,8 M€) au sein des familles recrutées par le Département.

Le développement de la prévention spécialisée (11,2 M€) a débuté en 2012 et se poursuivra en 2013 en intégrant la pérennisation annuelle des 36 postes créés en 2012, les extensions d'équipe à la Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie ainsi que les deux créations au Kremlin-Bicêtre et Fresnes.

### **4 Prévention médico-sociale**

Le montant du budget consacré à la prévention médico-sociale s'élève à 12,4 M€ en fonctionnement, auxquels il faut ajouter 34,2 M€ pour les 665 postes budgétairement autorisés inscrits au tableau des emplois pour l'exercice de cette compétence. Ces dépenses sont couvertes pour partie par des recettes, qui s'élèvent à 11,7 M€, en augmentation conséquente (+ 40 %) par rapport au BP 2012, augmentation qui reste toutefois exceptionnelle car liée à un changement dans les modalités de financement par la CPAM, cette recette étant amenée à diminuer drastiquement par rapport au niveau antérieur à partir de 2014 puisque l'assurance maladie ne remboursera plus que les actes inscrits sur une nomenclature, remettant ainsi en cause l'accord conventionnel en cours. En investissement, les dépenses sont prévues pour un montant de 2,6 M€

Les dépenses liées à la prévention médico-sociale couvrent différentes activités :

- Protection maternelle et infantile et activités de planification et d'éducation familiale avec les actions de prévention autour de la périnatalité, les activités médico-sociales à domicile, les consultations maternelles, infantiles et de planification familiale dans les 55 centres de PMI départementaux et les 31 centres conventionnés soit 2,8 M€ en dépenses de fonctionnement
- La participation aux dépenses de fonctionnement des 4 CAMSP – Centres d'action médico-social précoce – val de marnais à hauteur de 20 % du budget alloué fixé par l'Etat s'élève à 754 341 € répartie entre les dépenses de personnel et de fonctionnement.
- Le programme prévention et promotion de la santé en direction des jeunes enfants et adolescents et collégiens avec l'ensemble des activités de prévention : interventions des

équipes des CPEF dans les collèges, dispositif « Je, tu, il », Bus Prévention Santé, santé nutritionnelle et hygiène de vie, prise en charge des adolescents en surpoids et prévention bucco-dentaire, pour un montant de 1,4 M€ en dépenses de fonctionnement

- Les actions de formation en direction des métiers de la petite enfance et actions de formation des assistantes maternelles, soit un montant de dépenses de fonctionnement de 1,1 M€
- Le soutien aux associations (40 aidées en 2012) intervenant dans le secteur de la prévention, de la santé et de la petite enfance, soit un montant de dépenses de fonctionnement de 133 190 €.
- Le programme d'investissement prévisionnel 2013 dans le cadre du PPI s'élève à 1 228 250 € incluant les opérations de reconstruction (555 000 €), les grosses réparations (539 000 €), les études hors PPI (27 000 €) et petits travaux (134 250 €).

## B. L'éducation et les collèges

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	34,6	68,8
<b>Masse salariale</b>	35,9	s.o.
<b>Recettes</b>	2,8	10,1

Le budget de la politique relative à l'éducation et aux collèges s'élèvent à 34,6 M€ en fonctionnement en augmentation de 2 % par rapport au BP 2012, auxquels il faut ajouter les 35,9 M€ de dépenses de personnel correspondant aux 981 postes. En investissement, les crédits de paiement inscrits au BP 2013 s'élèvent à 68,8 M€, en augmentation de 8,8 % par rapport au BP 2012. Les recettes d'investissement sont principalement constituées de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), 6,7 M€ et de subventions d'investissement.

En fonctionnement, le projet éducatif départemental représente un budget de 574 k€ pour mettre en œuvre diverses actions éducatives selon les axes prioritaires définis par cette assemblée : promouvoir la citoyenneté des jeunes, bien vivre le temps de l'adolescence et renforcer les liens entre les familles, les territoires et les collèges. Sont ainsi prévus en 2013 le dispositif de soutien aux actions éducatives et citoyennes hors temps scolaire, le 4<sup>ème</sup> mandat du Conseil Général des collégiens, le soutien aux associations sportives des collèges ainsi qu'aux foyers socio-éducatifs, l'aide aux associations contribuant par leurs actions au soutien scolaire, à l'accompagnement parental, à la médiation familiale ainsi qu'aux associations de parents d'élèves et l'accompagnement des espaces dédiés aux parents au sein des collèges.

La participation du Département aux dépenses des 104 collèges publics et des 23 collèges privés représente 21,7 M€ en fonctionnement.

L'aide à la demi-pension représente un budget de 3 M€ au bénéfice de près de 14 000 demi-pensionnaires dont les familles perçoivent des ressources en deçà d'un plafond.

L'action en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche représente un montant total de 119 k€ en fonctionnement, consacré aux subventions à l'UPEC, au CNRS, aux autres organismes et associations étudiantes (97,5 k€) et au prix de l'université (21,5 k€).

En investissement, Ordival représente 7 M€ en 2013, année qui verra l'extension de cette opération aux collèges privés. Cette opération s'accompagne également de dépenses de fonctionnement permettant de mettre en œuvre la campagne de distribution des ordinateurs pour un montant total de 350 000 €, hors frais de personnel.

Des crédits sont également prévus (0,8 M€) pour participer aux travaux réalisés par la Région dans les cités mixtes, notamment celles de Villeneuve-le-Roi, Nogent-sur-Marne et Vincennes.

L'entretien et l'investissement des 104 collèges départementaux et de leurs espaces extérieurs représente un volume de crédits de paiement de 6,6 M€ en fonctionnement tandis que plus de 40 opérations sont prévues en 2013 pour un montant de 68 M€ en crédits de paiement en investissement pluriannuel ainsi que la poursuite des programmes de grosses réparations (19 M€).

49 opérations sont inscrites au PPI 2013-2017 pour un montant total en charge nette de 334 M€ sur cette période soit 31 % de la programmation totale. 2 nouvelles opérations sont prévues, pour lesquels des autorisations de programme seront proposées au vote à partir de 2014 :

- La construction d'une salle de sport à Villeneuve Saint-Georges (5 000 000 €)
- La construction d'un collège intercommunal sur le secteur du sud OIN (20 000 000 €)

### C. Les Crèches

<i>BP 2013 - En M€</i>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	4,4	0,7
<b>Masse salariale</b>	65,2	s.o.
<b>Recettes</b>	35,3	0

Malgré les nouvelles charges inhérentes à la montée en charge de l'activité (+ 13 % d'enfants accueillis, soit 506 enfants, en octobre 2012 par rapport à octobre 2011 et perspective de 4 500 enfants accueillis dès mars 2013), le budget de fonctionnement dédiés aux crèches est maîtrisé à 4,4 M€ auxquels s'ajoutent une masse salariale de 65,2 M€ pour les 1867 postes.

L'augmentation du taux d'inscription dans les crèches permet également de percevoir plus de recettes de fonctionnement qui sont prévues pour un montant de 35,3 M€, tant au titre de la PSU que des participations des familles. Outre l'augmentation d'activité, les recettes de PSU intègrent l'accord de la CAF obtenu fin 2012 pour l'application du taux modulé, correspondant mieux à l'activité effective. Les participations familiales, quant à elles, sont prévues de telle façon à tenir compte de la révision du mode de tarification qui sera appliquée à l'automne 2013 et qui consistera, après concertation avec les familles, à ajuster la facturation à la prise de congés réelle des parents des enfants accueillis dans les crèches départementales.

Le programme de subventionnement en investissement des Plans Crèches est estimé pour une enveloppe de 1 045 160 € pour soutenir et accompagner les villes lors de création de nouvelles structures d'accueil petite enfance.

L'entretien et les restructurations des 76 crèches départementales et de leurs espaces extérieurs représente un volume de crédits de 1,5 M€ en fonctionnement et de 5,7 M€ en investissement

## D. Réseaux, infrastructures et transports

### 1. Voirie et transports

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	42,4	91,1
<b>Masse salariale</b>	12,6	s.o.
<b>Recettes</b>	2,2	31,2

Le budget de la politique relative à la voirie et aux transports s'élève à 42,4 M€ en fonctionnement en augmentation de 0,5 % par rapport au BP 2012 malgré l'augmentation de la contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) de 36,4 M€, cette maîtrise étant assurée par la rationalisation des moyens mis en œuvre pour l'entretien de la voirie. A ces dépenses de fonctionnement ; il faut ajouter les 12,6 M€ de dépenses de personnel correspondant aux 255 postes budgétairement autorisés inscrits au tableau des emplois pour l'exercice de cette compétence. En investissement, les crédits de paiement inscrits au BP 2013 s'élèvent à 91,1 M€, en diminution de 12,9 % par rapport au BP 2012. Les recettes d'investissement sont principalement constituées de subventions et sont également en diminution de 38 %.

En investissement, les dépenses sont consacrées pour 41,5 M€, soit 45 % des crédits de paiement prévus, pour les opérations relatives à la RD 7 et au Tramway Villejuif/Chevilly/Thiais.

Outre les dépenses d'entretien de la voirie, il faut également tenir compte de l'aménagement et de l'entretien du patrimoine arboré de la voirie qui représentent un budget de 1,5 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement. L'entretien de la voirie suppose également d'agir sur les réseaux d'eaux pluviales associés, ce qui nécessite un budget 2013 de 735 000 € en fonctionnement et de 475 000 € en investissement, en diminution par rapport à 2012.

### 2. Eau et assainissement

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	16,6	7,9
<b>Masse salariale</b>	0,6	s.o.
<b>Recettes</b>	0	1,3

Le budget de la politique relative à l'eau et à l'assainissement fait principalement l'objet du budget annexe d'assainissement. Néanmoins, certaines actions sont inscrites au budget général pour un montant en dépenses de fonctionnement de 16,6 M€ et en dépenses d'investissement de 7,9 M€, en diminution de 30 % par rapport à 2012, financées pour partie à hauteur de 1,3 M€.

Ce budget concerne :

- La lutte contre les crues et l'aménagement des berges, qui se concrétise en fonctionnement par le versement de participations de 2,2 M€ aux charges de fonctionnement de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et à celles du syndicat mixte d'études et de programmation de la vallée de la Bièvre. Des crédits sont également prévus (80 k€) pour l'entretien des perrés. En investissement, des crédits sont prévus à hauteur de 3,7 M€ pour 9 opérations prévues au PPI, au titre desquelles le programme de défense contre les crues, la réouverture de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses, les études sur la dangerosité des

murettes de protection, les travaux sur les berges de Saint Maurice et sur celles d'Orly et Villeneuve-le-Roi.

- La participation du budget général au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales, de 13,6 M€ en fonctionnement et 3 M€ en investissement, puisque la redevance d'assainissement n'est prévue par la réglementation que pour le financement des eaux usées.

## E. Le logement et l'habitat

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	8,0	33,2
<b>Masse salariale</b>	1,5	s.o.
<b>Recettes</b>	1,2	0,7

Le budget dédié au logement et à l'habitat est prévu en légère augmentation de 2,2 % par rapport à 2012 en fonctionnement pour tenir compte de l'augmentation apportée à l'accompagnement social lié au logement (ASLL) dans un contexte de crise du logement et de raréfaction de l'offre et permettre ainsi aux associations œuvrant dans ce domaine de faciliter l'accès au logement des plus démunis. En fonctionnement, sont également prévus des crédits pour le soutien aux associations (278 k€), le plan d'action pour l'habitat (60 k€ pour des crédits d'études et des partenariats avec le Pact du Val de Marne pour l'animation de l'agence immobilière à vocation sociale) et le soutien au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage (67 k€).

En investissement, le Conseil Général affirme sa volonté de peser sur l'offre de logement social de qualité, avec un budget de 30M€ consacré principalement aux opérations ANRU, aux créations de logements neufs, et à l'entretien qualitatif du patrimoine existant, notamment au travers de la convention avec VALOPHIS.

3,2 M€ sont inscrits au BP 2013 pour les aides en annuités aux opérateurs de logement social, dispositif en voie d'extinction.

## F. Aménagement et environnement

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	13,4	27,2
<b>Masse salariale</b>	12,0	s.o.
<b>Recettes</b>	1,5	1,9

### 1. Aménagement du territoire

En fonctionnement, les actions relatives à l'aménagement du territoire représentent 5 M€ en 2013 en fonctionnement. Elles consistent en la réalisation d'études, au soutien apporté aux associations de développement territorial développant des projets qui participent aux dynamiques Val-de-Marnaises, en la production et la coordination de l'information géographique.

Au titre de la politique d'aménagement du territoire, la promotion touristique représente 1 M€ et consiste au versement d'une subvention de fonctionnement au comité départemental du tourisme et au pôle des boucles de la Marne.

Afin de favoriser une politique foncière permettant le portage de terrains par les villes, le Département bonifie les intérêts d'emprunts relatifs à ces opérations à hauteur de 50 %, ce qui devrait représenter 1 M€ en 2013, et verse une subvention de fonctionnement de 500 k€ au syndicat d'action foncière.

La promotion de la citoyenneté et la démocratie locale représente un axe important dans les actions départementales en déterminant les modes de production du service public départemental mais également par des dispositifs spécifiques. Comptablement, ces actions sont rattachées à l'aménagement du territoire

A ce titre, Proj'Aide encourage le bénévolat, accompagne les associations locales en proposant des formations à destination des bénévoles, oriente les associations sur des consultations d'expert et assure l'organisation de manifestations départementales. Par ailleurs, 944 k€ sont prévus en fonctionnement pour soutenir les initiatives locales par le versement d'une subvention aux villes en fonction du nombre d'habitants. Enfin, la politique de la ville prend la forme, en fonctionnement, d'aides aux associations, avec en 2013 la création d'un centre de ressources au bénéfice des acteurs du département qui travaillent au sein des quartiers ciblés par cette politique et, en investissement, d'un programme d'aide aux équipements de proximité inscrit au PPI (1 M€)

Le Département participe activement depuis 2007 à l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont et a pris à ce titre un engagement de 50 M€, qui prend notamment la forme d'un versement annuel jusqu'en 2014 à l'établissement public d'aménagement chargé de cette opération d'une participation de 1 M€ en fonctionnement pour alimenter les crédits d'ingénierie de la structure.

Pour 2013, des crédits de paiement sont prévus pour les opérations récapitulées dans le tableau ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	<b>2013</b>
<b>Subvention</b> <i>Fond de roulement EPA ;            projet développement économique Plaine de Montjean;            Pôle image DC21 à Méliès Orly;            PNRQAD et DC21 à Villeneuve-Saint-Georges;            Dalle centre-ville de Choisy-le-Roi</i>	1 580 000
<b>Etudes</b> <i>Etudes franchissements faisceau ferré et Seine entre Vitry/Créteil et Orly/Villeneuve-Saint-Georges;            Etudes réseau viaire départemental en lien avec les projets du Pôle d'Orly;            Etude MOE passerelle cyclable Grt-Gaz entre Vitry et Alfortville;            Etudes préalables itinéraire Véloroute entre Choisy et Ablon;            Etudes Centre des Congrès;            Etudes Cité de la Gastronomie</i>	1 267 317
<b>Participation ZAC pour équipements publics départementaux</b> <i>Requalification av. Jean Jaurès Ivry Confluences;            Création Cours sud Ivry Confluences;            Création "Voie des Meuniers" Chevilly-Larue</i>	1 681 954
<b>Travaux</b> <i>Travaux passerelle cyclable Grt-gaz entre Vitry et Alfortville;            Itinéraire Véloroute entre Choisy et Ablon (quai de la Baronnie);            Aménagement berges de seine et piste cyclable à Villeneuve-Saint-Georges</i>	1 657 049
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>6 286 320</b>
<b>RECETTES Prévisionnelles</b>	786 230

Enfin, le projet d'aménagement numérique du territoire entrera dans une phase nouvelle en 2013 avec l'attribution de la délégation de service publique à l'automne prochain, qui nécessite d'inscrire 4 M€ de crédits de paiement en investissement.

## **2. Environnement**

### **a) Espaces verts**

Un budget de 4 M€ est prévu en fonctionnement pour l'entretien et la gestion des parcs départementaux afin de permettre la location et la réparation des matériels, auxquels il faut ajouter 10,3 M€ correspondant aux 222 postes. Sont prévus à ce titre les crédits pour la rétrocession du parc Watteau à Nogent-sur-Marne, la participation pour l'ouverture et la fermeture du parc Raspail à Cachan ainsi qu'une participation aux villes d'Arcueil et de Gentilly pour le gardiennage du parc du Coteau

L'accueil et l'animation dans les parcs représentent un budget de 302 300 €, constant par rapport à 2012 étant entendu que des synergies sont recherchées avec les villes, dans la continuité des actions déjà entreprises.

La convention signée avec l'ANRU prévoit un accompagnement du Département aux villes pour les travaux sur les espaces verts de proximité, pour un montant de 200 000 € en 2013.

Il est prévu, au titre de la politique en direction des espaces naturels sensibles, pour laquelle est perçue la taxe d'aménagement, un budget de 296 600 en fonctionnement pour accompagner les actions des villes pour la préservation et la valorisation de ces espaces et, mesure nouvelle à compter de 2013, participer aux dépenses de l'Agence des espaces verts pour l'entretien des espaces régionaux. En investissement, sont prévues des opérations pluriannuelles consistant en la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly et en l'aménagement des berges à Ivry-sur-Seine et Vitry-Sur Seine, Villeneuve le Roi, Villeneuve saint Georges, Orly, Saint Maurice, Ablon et Alfortville.

La gestion et l'équipement des bâtiments des parcs représentent un volume de 65 000 € en fonctionnement et 355 000 € en investissement.

En investissement, dans le cadre de la mise en œuvre du plan vert 2006-2016 qui prévoit la mise en œuvre d'une politique de création, de développement et de valorisation des parcs départementaux et des espaces naturels, il est prévu un budget de 8 M€. Ainsi, 9 opérations sont programmées :

- Parc de la Saussaie Pidoux à Villeneuve-Saint-Georges (AP : 9,7 M€) : engagement des travaux de réaménagement des 2 squares faisant partie du périmètre départemental et qui constitue la dernière tranche du parc.
- Parc des Hautes Bruyères à Villejuif (AP : 9,5 M€) : Les crédits permettront de procéder à la réhabilitation du canal en canal humide et à l'amélioration de ses abords.
- Parc du Coteau à Arcueil (AP : 12,4 M€)
- La Ferme des Bordes à Chennevières-sur-Marne (AP : 1,5 M€)
- Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (AP : 4,7 M€) : afin de poursuivre sa mise en valeur et améliorer l'attractivité du parc départemental, il est proposé de réaliser plusieurs types d'aménagements tels que la poursuite de l'aménagement de la parcelle Ponthieu (serres et ancienne pépinière), la mise en valeur des entrées et des limites du parc et la réalisation d'une signalétique en direction des usagers, efficace et de qualité, etc
- Parc Départemental du Plateau à Champigny-sur-Marne (AP : 1,5 M€) : cette nouvelle AP est proposée afin de réaménager et adapter les tranches les plus anciennes du parc :
- Programme d'aménagement dans les parcs (AP : 3,7 M€) : Ce crédit est destiné à la réalisation d'opérations de moyenne envergure sur divers parcs départementaux.

Enfin, 196 000 € sont programmés en fonctionnement et 2,2 M€ en investissement pour la coulée verte Val de Bièvre Lilas et la Tégéval.



## **b) Environnement et développement durable**

Le budget 2013 dédié à l'environnement est composé de 3,7 M€ de dépenses de fonctionnement principalement sous forme de subventions ou de crédits d'études, en augmentation de 6,2 % par rapport au budget 2012. En investissement, les dépenses sont prévues pour un montant de 520 000 €.

Ces dépenses sont destinées :

- aux actions relatives à la lutte et la protection contre les nuisances sonores (études pour les protections phoniques du RER A et du RER B et premières phases de travaux pour l'amélioration phonique de la liaison TGV Massy-Valenton), pour un montant en investissement de 489 k€
- aux études et aides en faveur de la protection de l'environnement pour un montant de 284 k€ en fonctionnement (surveillance des sols et de l'air des bâtiments départementaux, plan départemental de prévention et de gestion des déchets, plan de prévention du bruit dans l'environnement
- aux études et aides en faveur du milieu aquatique (Plan bleu) pour un montant de 375 k€ en fonctionnement
- au festival de l'Oh ! pour lequel un budget de 1,8 M€ en fonctionnement et 323 k€ en investissement est prévu

## **G. Développement économique**

Le montant global des crédits de fonctionnement alloués en 2013 s'élève à 6,4 M€.

Une enveloppe de 2 086 545 € est consacrée au soutien au développement de l'activité, à l'emploi et à la formation, en diminution de 11,9 % par rapport à 2012. Au sein de cette ligne, le soutien à la création et au développement des entreprises est stable (863 545€), de même que celui pour les réseaux consulaires (281 k€) et les organisations syndicales (371 k€). De la même manière, les crédits consacrés au soutien des exploitations agricoles (ADHOM, pour un montant de 70 k€) et au subventionnement des forums-emplois (66,5 k€) sont reconduits à l'identique. En revanche, les évolutions à la baisse proviennent de la diminution du financement du dispositif emploi-tremplins (230 k€ en 2013, contre 440 k€ en 2012), ce dispositif étant dégressif, et à une rationalisation des dispositifs de soutien à l'accès à l'emploi et aux pactes régionaux pour le développement des territoires (520 k€ en 2013, soit une baisse de 9,5 %).

Le soutien aux projets structurants, aux filières et à l'innovation s'appuie sur une enveloppe de 1 616 922 €, relativement stable par rapport à 2012 (+0.4 %). Au sein de cette ligne, le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire est constant (478 k€). Le soutien aux filières stratégiques (santé, éco-activités, industries culturelles et créatives, agroalimentaire, économie résidentielle) s'élève à 366 k€, en hausse de 9 %, s'expliquant essentiellement par le soutien à l'organisation des premières Assises nationales de l'image en Val-de-Marne (20 k€). Enfin, le soutien aux projets territoriaux est en hausse de 7 %, pour atteindre un montant total de 508 k€, l'augmentation constatée devant permettre de faire face aux dynamiques territoriales sur le pôle d'Orly (cité de la gastronomie, centre de congrès) et sur Cancer Campus. Le soutien à l'innovation est en baisse (-18 %) pour un montant total de 264 k€, tenant compte de l'ajustement à la baisse d'un certain nombre de partenariats (CECOVAL, Scientipôle, centre de ressources de l'ASAD).

Enfin, l'action d'animation, de promotion et d'observation économique est en très légère hausse (+1 %), pour un total de 2 602 600 €. Si la subvention à l'attention de l'Agence de développement du Val-de-Marne (2 309 k€) est maintenue à niveau constant, il est proposé de baisser la subvention de l'Agence régionale de développement de 10 k€ (pour un total de 50,7k€ en 2013). Le financement de petites associations soutenues par la Direction (ex-rapport 107) pour un montant global d'environ

30 k€ est prévu à budget constant. L'augmentation (+ 40 k€), qui concerne l'enveloppe dédiée au financement des outils d'observation des dynamiques économiques du territoire, est due à la prise en charge en 2013 par le Département de l'étude annuelle de l'ODIME, pour un montant de 80 k€. En effet, les trois membres fondateurs de l'observatoire départemental de l'immobilier d'entreprises (CG94, CCIP, Etat) prennent en charge à tour de rôle cette étude. Toutefois, les efforts réalisés sur les autres crédits d'étude ou de prestations liés à l'observation et à l'animation économique (- 40 k€), permettront de limiter de moitié cette hausse globale.

## H. Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

<i>BP 2013 - En M€</i>	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	29,7	7,9
<b>Masse salariale</b>	13,7	s.o.
<b>Recettes</b>	3,8	1,9

### 1. La culture et le patrimoine

Le budget dédié à la politique culturelle et au patrimoine s'élèvera à 14,1 M€ en 2013, en stabilité par rapport au budget primitif 2012, mais avec une redistribution des actions pour permettre d'orienter ces dernières vers l'accompagnement des dynamiques territoriales autour de pôles structurants. Au sein de ce budget, la masse salariale s'élève à 7,8 M€ pour 135 postes.

L'effort budgétaire sur cette politique publique se concentre en 2013 sur l'axe lecture publique. Il est proposé d'une part la suppression des livres offerts en cadeau aux enfants fréquentant les crèches et les PMI départementales. Malgré cela, le Conseil général maintient une action importante et partenariale dans le secteur du livre et de la petite enfance (dotations de livres, formations, interventions de lectrices albums de naissance) permettant de maintenir des objectifs ambitieux en matière de sensibilisation aux livres et à la lecture dès le plus jeune âge. A cette restructuration de l'intervention départementale en matière de lecture publique s'ajoutent plusieurs autres économies dont la suppression de l'aide aux Ecrans Documentaires.

Une partie des économies réalisées permet de poursuivre le renforcement de la structuration de la politique culturelle autour de pôles en mesure de porter des dynamiques territoriales et partenariales fortes. En 2013, cet accompagnement renforcé concerne le conte, la marionnette et le hip hop pour 15 000 €, après avoir concerné en 2012 l'accompagnement des pratiques musicales en amateur et la poésie. Les principaux efforts se concentreront toutefois en 2013 sur la danse contemporaine via l'aboutissement du projet de CDC / La Briqueterie qui ouvrira ses portes le 20 mars prochain. Le partenariat et l'inscription territoriale sont au cœur du projet de ce nouvel équipement dont l'enjeu n'est pas de créer une nouvelle centralité mais d'irriguer à partir de l'outil Briqueterie, l'ensemble des partenaires du territoire : théâtres, établissements d'enseignement artistique etc. En augmentant de 150 000 € sa subvention au CDC, le Conseil général achève sa montée en charge.

Enfin, le MACVAL représente un budget en légère baisse en fonctionnement (- 55 000 €) et en diminution en investissement par rapport à 2012. Avec 3,8 M€ de fonctionnement dont 1,8 M€ pour l'entretien et la maintenance du bâtiment, le musée prévoit de reporter le nouveau parcours de la collection, initialement prévu au deuxième semestre, en début d'année 2014. Il a engagé la préparation de 3 expositions en salle d'expositions temporaires, un colloque autour de la question des pratiques amateurs et des projets participatifs ainsi que la poursuite des activités de production audiovisuelle et des actions culturelles et éducatives. Les crédits d'investissement, qui correspondent

en majeure partie aux acquisitions d'œuvre, sont prévus pour un montant de 430 000 €, en nette diminution par rapport au budget 2012.

En 2013, avec un budget de 544 k€, la politique liée au patrimoine historique et culturel sera poursuivie par les actions de collecte, conservation et valorisation des archives départementales et par le maintien au même niveau qu'en 2012 des subventions aux associations historiques (Musée de la résistance nationale, IHOVAM, Clio 94, Institut d'histoire sociale, cercle d'études généalogiques et démographiques, Fondation du Patrimoine).

## **2. Sports**

Le budget dédié à la politique en faveur des sports est inscrit pour un montant de 9,7 M€ en fonctionnement et de 2,2 M€ en investissement, en augmentation de 2,7 % en fonctionnement et en diminution de 16 % en investissement.

Malgré la limitation des dépenses liées aux parcs des sports (3,8 M€ en investissement et 270 k€ en investissement), les crédits sont inscrits en augmentation pour tenir compte de l'augmentation du budget consacré aux jeux du Val de Marne. En effet, l'organisation des jeux du Val de Marne suppose la distribution de prix dont le budget unitaire est devenu trop faible pour permettre l'acquisition d'objets à la mesure de l'évènement. Ainsi, le budget prévu au BP 2013 est doublé par rapport à 2012 pour s'établir à 709 000 €.

L'aide aux communes qui construisent ou réhabilitent un équipement sportif en contrepartie de sa mise à disposition aux collèges implantés sur son territoire représente 800 000 € en 2013, montant stable par rapport au budget 2012.

## **3. Jeunesse et loisirs**

### **a) La jeunesse**

La politique en faveur de la jeunesse consiste en plusieurs actions qui représentent un budget en fonctionnement de 15,6 M€ en 2013, en diminution de 0,7 % par rapport au BP 2012. La principale mesure (13,5 M€) concerne la carte Imagin'R.

### **b) Les loisirs**

Afin de promouvoir les loisirs et les vacances pour tous, le Département possède deux villages vacances « Guébriant » et « Jean Franco » pour lesquels le BP 2013 prévoit 3,6 M€ en dépenses de fonctionnement et 1,3 M€ en recettes de fonctionnement ainsi que 703 k€ de dépenses d'investissement.

L'activité des villages vacances suppose également, outre les postes permanents, une enveloppe d'emplois saisonniers de 2,2 M€.

## **I. Sécurité**

En tant que Département francilien de petite couronne, le Val de Marne participe aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris dont le budget est préparé par la Préfecture de Police pour un montant de 31,8 M€ en fonctionnement, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2012, et de 2,7 M€ en investissement, en augmentation de 7 % par rapport à 2012.

## **J. Coopération décentralisée**

Les actions de coopération décentralisées représentent un budget en crédits de paiement de 1,2 M€ en fonctionnement et prennent principalement la forme de participations et de subventions.

## **K. Services généraux**

Les services généraux représentent une multiplicité d'actions en support à la mise en œuvre et à la construction du service public départemental, et à l'exercice de la démocratie départementale. Il représente globalement un budget de 69 M€ en fonctionnement et 18 M€ en investissement, couvrant des champs très différents :

- La construction, l'entretien et la gestion des bâtiments départementaux représentent 8,7 M€ en 2013, principalement au titre des fluides. Une gestion rationnelle des bâtiments ainsi qu'une forte attention portée à la réalisation d'économie d'énergie ont permis de légèrement réduire les crédits par rapport au BP 2012, les évolutions tarifaires étant toutefois susceptibles de faire évoluer cette prévision en cours d'année. Une recette de 1,27 M€ est attendue de l'Etat pour sa participation aux dépenses communes relatives à l'Hôtel du Département.
- Le budget relatif à la gestion et à l'équipement du parc automobile a été maîtrisé ces dernières années mais est prévu en augmentation de 7 % en fonctionnement au BP 2013 (2,1 M€) pour solder le compte de commerce de l'Etat suite au transfert du parc de l'ex-DDE. En investissement, le renouvellement des matériels de viabilité hivernale nécessite un budget de 985 500 €, en augmentation de 21,6 % par rapport à 2012.
- L'exploitation et la maintenance du système d'information mais également la téléphonie et les réseaux informatiques représentent un budget de 6,2 M€ en fonctionnement et 1,4 M€ en investissement. Il faut y ajouter 8,2 M€ en investissement pour les logiciels et matériels
- 1,4 M€ en fonctionnement pour la gestion du courrier.
- 5 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ et pour les moyens généraux des services (principalement les frais de nettoyage, les fournitures et le mobilier).
- La politique départementale du personnel prévoit des actions sociales et de loisirs, notamment les vacances pour les enfants du personnel, les cadeaux de Noël, etc, représente un budget de fonctionnement maîtrisé de 2,6 M€ et des recettes de 0,4 M€.
- Les actions de coopération décentralisées qui représentent un budget en crédits de paiement de 1,2 M€ en fonctionnement et qui prennent principalement la forme de participations et de subventions.
- Les dépenses de communication enregistreront en 2013 une baisse de 6 % en fonctionnement par rapport à 2012, soit 7,5 M€. Elles seront en revanche stables en investissement à 10 000 €.